

SUIVI BOTANIQUE DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENT 1997

Parc Naturel Régional Normandie-Maine

- Lisière d'Ecouves
- Vallée de la Sarthe

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin 50430 LESSAY

Catherine ZAMBETTAKIS
Chantal RONSIN

Avant propos

Les secteurs de la lisière Nord-Ouest de la forêt d'Ecouves (61), de la haute vallée de la Sarthe (61) et du Nord-Est de la Mayenne (53) bénéficient d'opérations locales dans le cadre des mesures agri-environnements.

Afin d'apprécier l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement, le syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine assure la maîtrise d'ouvrage des suivis scientifiques inscrits à son programme d'équipement 1995.

Ces études ont pu être réalisées grâce aux concours financiers du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et des Conseils régionaux de Basse Normandie et des Pays de la Loire.

PRELIMINAIRE

METHODOLOGIE

ET

ECHANTILLONAGE

I. PRELIMINAIRE

L'objectif de ce suivi est de cerner l'évolution de l'intérêt botanique des parcelles durant la période où elles sont soumises à une gestion agricole conforme au cahier des charges du contrat agrienvironnement appliqué par l'exploitant durant 5 années.

II. METHODOLOGIE

Il s'agit donc de cerner au mieux les caractéristiques de la végétation et de ces éléments patrimoniaux (espèces rares, menacées, voire protégées) lors de la mise sous contrat (année 1997), puis régulièrement en année 3 et5 jusqu'au terme du contrat.

Vu la diversité des types de contrats (cf annexes), et par là, des situations rencontrées (zones humides, tourbeuses ou non tourbeuses, friches, lisières), chaque cas a été traité de manière particulière, afin d'aboutir à une description optimum de la situation en 1^{ère} année.

Néanmoins, les mêmes outils ont été à chaque fois utilisés de manière plus ou moins développée suivant les cas :

- <u>Description cartographique</u> des éléments caractéristiques de la végétation de la parcelle. Ce travail est facilement réalisable pour une végétation hétérogène comportant des faciès bien marqués, mais reste plus difficile dans le cas de végétation plus homogène où les variations sont progressives voire insensibles.
- Photographies de la végétation. Elles aident à la description du milieu et figent les observations réalisées. Elles seront également un précieux outil pour la réalisation des relevés botaniques les années suivantes, les relevés étant localisés à partir de repères visuels de terrain.
- Relevés botaniques. Ils sont réalisés soit sur transect, soit sur quadrat et dans ce cas, sauf mention spécifique, occupent une surface de 5 m /5m. Ils sont minutieusement localisés, afin d'assurer une réalisation des relevés exactement aux mêmes endroits les années suivantes. C'est un topofil qui à servi à la mesure des distances. On effectue un relevé de type phytosociologique, exhaustif : les espèces (qui parfois ne peuvent être déterminées totalement, car étant trop précoces ou trop tardives par rapport à la date du relevé) sont affectées d'un coefficient d'abondance dominance de Braun-Blanquet.

• Coefficient d'abondance-dominance compris entre + et 5

- 5 recouvrement supérieur à 75 %
- 4 Recouvrement de 75 % à 50 %
- 3 Recouvrement de 50 % à 25 %
- 2 Recouvrement de 25 % à 10 %
- 1 Nombreux individus peu recouvrants
- + Quelques à plusieurs individus
- i 1,2,3 individus

• Coefficient de sociabilité compris entre 1 et 5

- 5 Tapis continu
- 4 Tapis discontinu
- 3 Larges touffes
- 2 Petites touffes
- I Individu isolé

Si une espèce se situe en bordure proche du relevé elle est mentionnée (°).

D'autres éléments comme la date du relevé, la hauteur de végétation (calculée à partir de 5 hauteurs mesurées en divers endroits du relevé), le recouvrement de la végétation par rapport au sol, permettent de mieux cerner le stade de développement de la végétation lors des observations.

III ECHANTILLONNAGE

A: Lisière d'Ecouves

Il concerne uniquement les contrats 1,2,3 et 5 qui visent directement le patrimoine botanique. Une grande majorité des contrats signés par les exploitants se trouve intégré à l'échantillonnage.

Tableau des parcelles de suivi : M.A.E. Lisières de la forêt d'Ecouves.			
COMMUNE	CONTRAT	N° DE CADASTRE	SURFACE (ha)
St Hilaire la Gérard	I	ZM 4	3,86
Tanville	2	ZB 13	6,21
Le Cercueil	2	A 103	0,91
Montmerrei	3	ZN 21	0,93
La Lande de Goult	5	B1 110	1,89
La Lande de Goult	5	B1 45	2,36
Le Cercueil	5	D 8	2,18
Le Cercueil	5	D 9	2,65
Montmerrei	5	ZM 62	2,25
La Bellière	5	ZA 29	3,00
La Bellière	5	F 75	13,69
La Bellière *	Témoin	ZA 24	·

La parcelle D273 à La Lande de Goult (contrat 3) initialement intégrées à l'échantillonnage n'a pas été suivi, car elle est apparue très remaniée depuis la période de sélection des parcelles.

(*) Cette parcelle dont le suivi a été réalisé par erreur, pourra servir de témoin global. Cependant, la notion de témoin est peu adaptée ici, car les parcelles présentent des situations toutes différentes!

B: Vallée de la Sarthe

Peu de parcelles ont été contractualisées en 1997.

Tableau des parcelles de suivi : M.A.E. Vallée de la Sarthe			
CONTRAT	N° DE CADASTRE	SURFACE (ha)	
1	ZB 39	10,18	
4	ZD 2	13,71	
6	ZD 6	21,91	
		CONTRAT N° DE CADASTRE 1 ZB 39 4 ZD 2	

RESULTATS

IV. RESULTATS

IV.1. LISIERE D'ECOUVES

<u>Commune</u>	LE CERCUEIL
<u>Propriétaire</u>	LEBEAU Patrick
<u>Parcelle</u>	D8 / D9
<u>Contrat</u>	5
Date des relevés	18/06/97

Présentation de la végétation

Les parcelles D8/D9 sont jointives, elles s'allongent entre la route départementale 908 et un petit ruisseau parallèle dont l'autre berge est en sous-bois. Les secteurs les plus humides se situent donc en bordure sud.

La végétation est assez homogène, dominée par la présence de plusieurs graminées de larges amplitudes écologiques, les agrostis, la flouve, le parturin commun; le Jonc acutiflore des milieux humides acides est constamment présent. Dans les secteurs récemment remaniés le jonc épars développe des faciès (relevé R2).

Le petit drain qui traverse à cet endroit la parcelle du nord vers le sud est envahi par une importante végétation composée de :

Glyceria fluitans, Potamogeton polygonifolius, Lysimachia vulgaris, Myosotis scorpoides, Mentha aquatica, des repousses d'aulnes, quelques épilobes encore jeunes et plusieurs pieds d'Angélique des bois.

De l'entrée jusqu'au côté est de la parcelle, les ronciers qui peu à peu colonisaient la parcelle à partir de la haie nord, ont été récemment broyés.

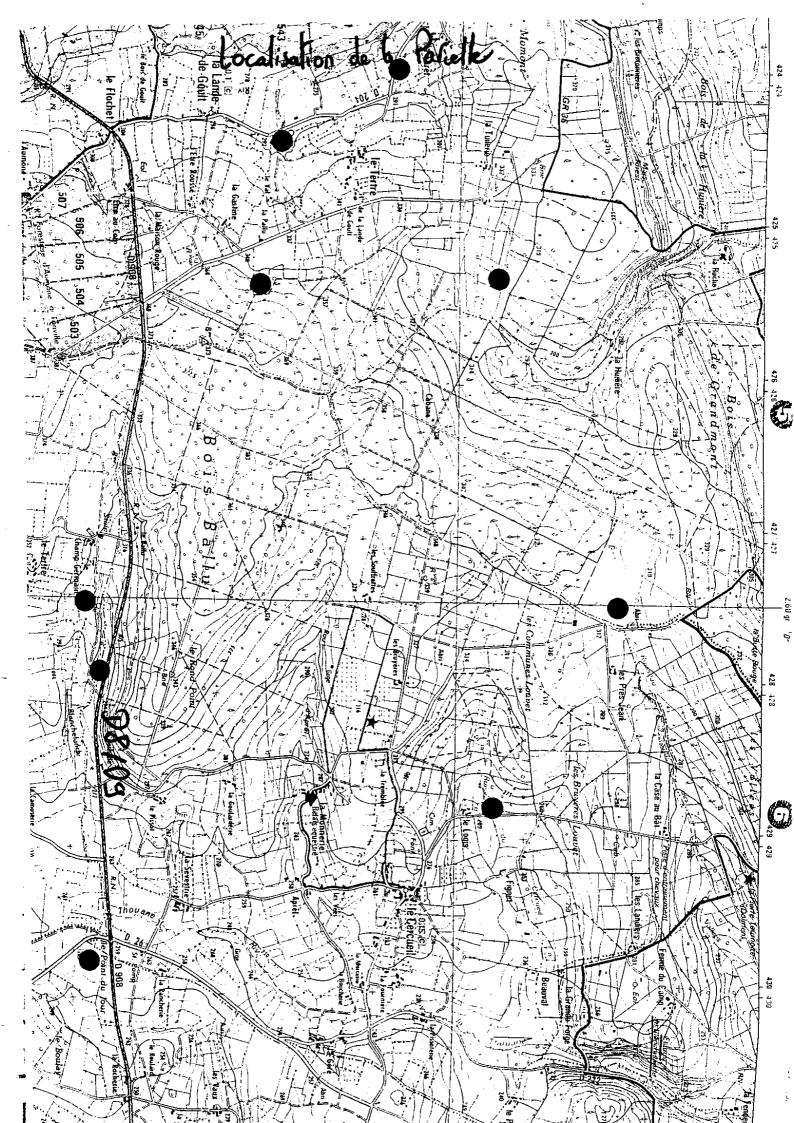
En s'orientant ensuite vers l'ouest la végétation change : bien moins humide, elle est fortement dominée par le plantain et de nombreuses dicotylédones, dont notamment la centaurée noire (photo 5).

Puis après avoir franchi un secteur d'ajoncs et de ronciers récemment broyé, on atteint un secteur beaucoup plus humide à topographie marquée. Alterne en effet des bosses envahies par la fougère aigle et des dépressions humides dominées à nouveau par le jonc acutiflore mais le reste du cortège floristique bien que proche de celui des végétations de R1, R2 héberge des espèces plus hygrophiles voire turficole comme *Viola palustris*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Ranunculus flammula*.

On croise également dans la partie centrale de l'ensemble, à mis pente, plusieurs micro-tourbières à sphaignes dont une héberge un cortège diversifié de turficoles, on a pu noter la présence des espèces suivantes :

Carex ovalis
Carex panicea
Carex echinata
Carum verticillatum
Dactylorhiza maculata
Juncus acutiflorus

Luzula glomerata Lychnis flos cuculi Molinia caerulea Pedicularis sylvatica Potentilla erecta Viola palustris Dans ce secteur, un ancien drain très végétalisé présente de nombreux groupements à sphaignes entrecoupés de larges touffes de canche cespiteuse.



LE CERCEUIL LEBEAU PATRICK PARCELLE D8/D9 D1 Section de

Fougeire-Aigle Company of Semes

F. bosses couvertes de fougère-aigle.

2-3: N: et orientation des photographies

Broyage levent d'Ajonc et de ronces.

: Vejebation équivalente a R3.

U : Relevé T : Microfourbières.

(V): Paísene de Viola paluskirs

LE CERCUEIL - Parcelle D8/D9 - Contrat 5. Cartographie sommaire de la végétation et localisation des photographies

PARCELLE D8 / D9 - RELEVE R1 - R2

ESPECES	R1	R2
Agrostis canina	1 - 3	2 - 3
Potentilla erecta	1 - 3	
Holcus lanatus	1 - 2	1 - 2
Lychnis flos cuculi	+	+
Juneus acutiflorus	3 - 4	3 - 2
Anthoxanthum odoratum	1 - 1	+
Cerastium fontanum	+	+
Poa trivialis	1 - 1	1 ~ 2
Rumex acetosa	1 - 1	+
Plantago lanceolata	1 - 2	+
Lotus uliginosus	1 - 3	+
Dactylis glomerata	+ 2	
Hypochaeris radicata	+	
Stellaria graminea	+ 3	+
Ranunculus repens	+	
Galium aparine	i	+
Juncus effusus	+	3 - 3
Cirsium palustre	i	i
Agrostis stolonifera	3 - 4	1 - 2
Quercus sp	plantule	
Myosotis scorpoides	+	
Juncus conglomeratus	+	
Brunella vulgaris	+	
Festuca pratensis	+ +	
Carex disticha	+	
Cynosorus cristatus	0	
Carex ovalis	+	0
Phleum pratense	+ 2	
Lythrum salicaria	i plantule	
Epilobium ciliatium		1 - 3
Achillea ptarmica		1 - 3
Galeopsis sp		+
Polygonum hydropiper		1 - 1 000
Stellaria alsine		+
Ranunculus flammula		+
Senecio aquaticus		i
Rubus fruticosus	-	i 000
Cardamine pratense		+

Hauteur (cm)	29,5	41
Recouvrement(%)	90	90

0; en bordure de relevé abondant en bordure de relevé

PARCELLE D8 / D9 - RELEVE R3

ESPECES	R3
Dactylis glomerata	+
Leucanthemum vulgare	11
Ranunculus repens	+
Achillea millefolium	+ 3
Ranunculus acris	1 - 2
Cerastium fontanum	+
Centaurea nigra	2 -4
Plantago lanceolata	4 - 4
Trifolium pratense	2 - 4
Hypochaeris radicata	1 - 2
Agrostis tenuis	1 - 4
Stellaria graminea	+
Bellis perennis	i
Trifolium repens	+
Poa trivialis	+
Lolium perenne	+
Cynosorus cristatus	i
Arrhenatherum elatius	i (1 touffe)
Holcus lanatus	1 -1
Rumex acetosa	+
Festuca pratensis	+
Lotus corniculatus	1 - 3

Hauteur (cm)	34
Recouvrement (%)	100

La végétation a envahi en partie le drain avec :

Glyceria fluitans	
Alnus glutinosa (repousses)	
Potamogeton polygonifolius	
Lysimachia vulgaris	
Myosotis scorpoides	
Mentha aquatica	
Epilobium ciliatum	
Angelica sylvestris	

PARCELLE D8/DS

PARCELLE D8 / D9 - RELEVE R4 - R5

ESPECES	R4	R5
Dactylorhiza maculata	+	
Stellaria graminea	1 - 3	
Poa trivialis	1 - 2	+
Rumex acetosa	1 - 2	+
Carum verticillatum	1 - 1	1 - 1
Mentha aquatica	1 - 2	1 - 3
Anthoxanthum odoratum	+	
Holcus lanatus	1 - 2	+ 2
Potentilla erecta	1 - 3	,
Succisa pratensis	+	
Festuca pratensis	+	
Agrostis stolonifera	1 - 2	
Veronica chamaedrys	1 - 1	
Ranunculus acris	+	
Scorzonera humilis	+	
Lychnis flos-cuculi	i	
Carex ovalis	+	
Digitalis purpurca	i	
Angelica sylvestris	i	+
Cirsium palustre	i	
Cerastium fontanum	+	
Cardamine pratense		
Lotus uliginosus	+	1 - 1
Epilobium ciliatium	i	+
Centaurea nigra	i	
Trifolium pratense	+	
Galium saxatile	+	-
Juncus acutiflorus	4 - 4	3 - 3
Hypochaeris radicata	i	
Hydrocotyle vulgare		1 - 1
Agrostis canina		2 - 4
Glyceria fluitans		+
Lysimachia vulgaris		0
Viola palustris		O
Stellaria alsine		+
Myosotis scorpoides		+
Juncus effusus		2 - 3
Ranunculus flammula		i
Salix (rejet)		i 3
Alnus (rejet)		0

Hauteur (cm)	24	44
Recouvrement (%)	90	80

<u>Commune</u>	LA LANDE DE GOULT
<u>Propriétaire</u>	BINET Bernadette
<u>Parcelle</u>	B1 45
<u>Contrat</u> ,	5
Date des relevés	17/06/97

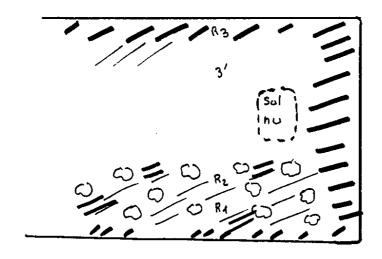
Présentation général de la végétation

Seule un renfoncement, entouré sur 3 cotés par la forêt et situé à l'est de la parcelle a été soumis au contrat 5. Un troupeau de bovins salers (photo 1) pâture l'ensemble de la parcelle de manière extensive. Durant les périodes pluvieuses, le secteur sous contrat est très utilisé par les animaux, en atteste un secteur mis à nu par le piétinement (photo 10). C'est par ailleurs un ancien verger encore bien entretenu (photo 2).

Partout la fougère aigle est présente : quasiment en ptéridaie monospécifique sur la lisière, elle reste présente au sud sous les pommiers (R1, R2), se raréfie en partie centrale (R3') pour redevenir abondante en lisière nord (R3).

Si les graminées représentent une part non négligeable du reste du cortège floristique, les dicotylédons sont également bien représentées.

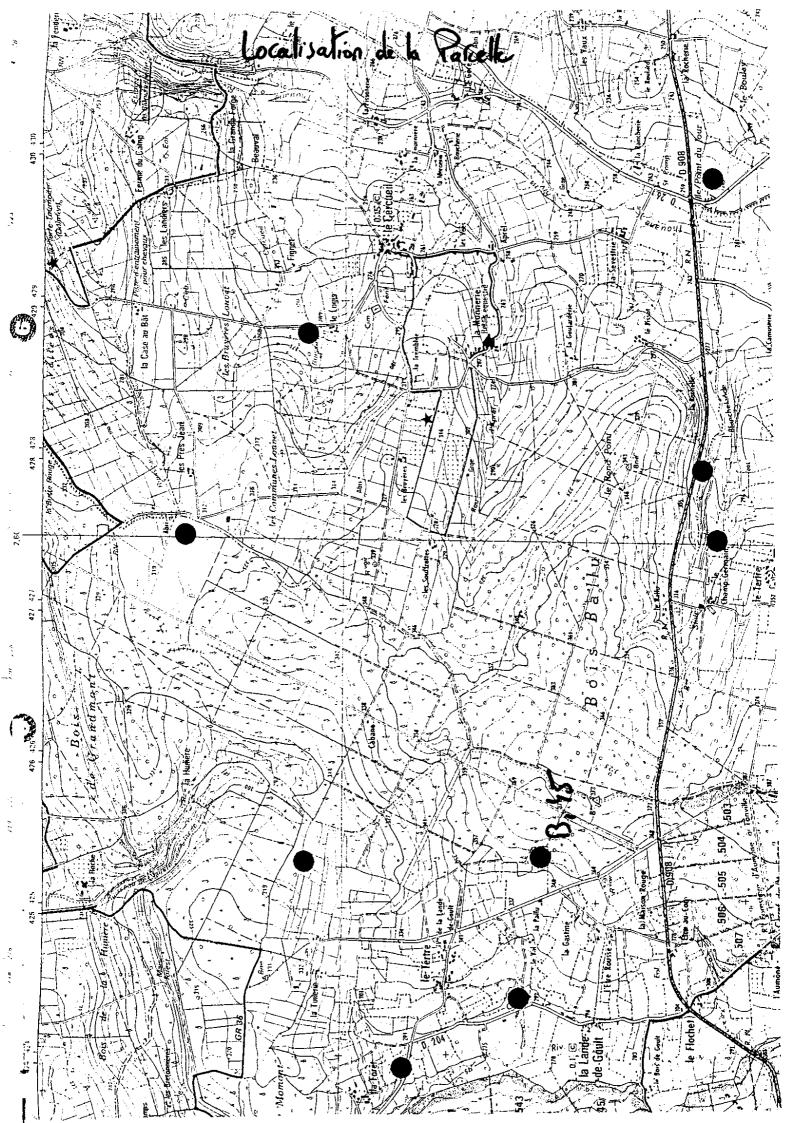
Nous sommes donc ici en présence d'une végétation directement soumise à la colonisation de la fougèreaigle que les pratiques agricoles suivant les secteurs contrarient plus ou moins.

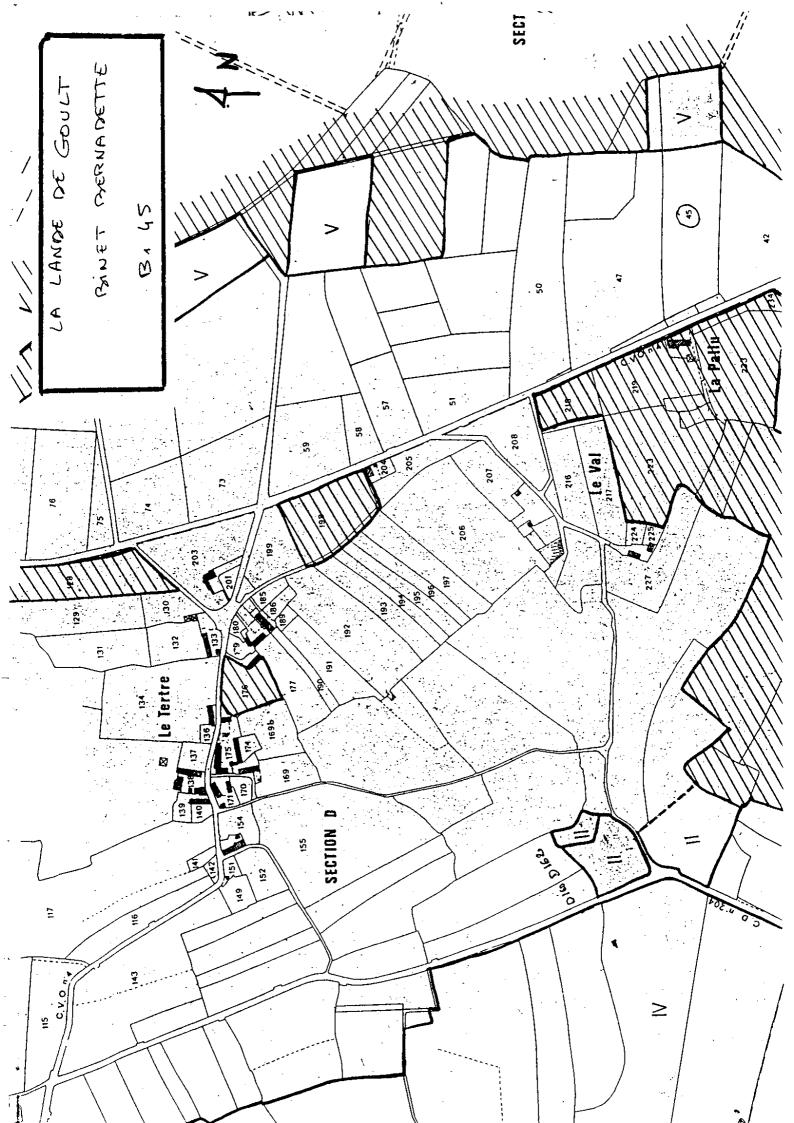


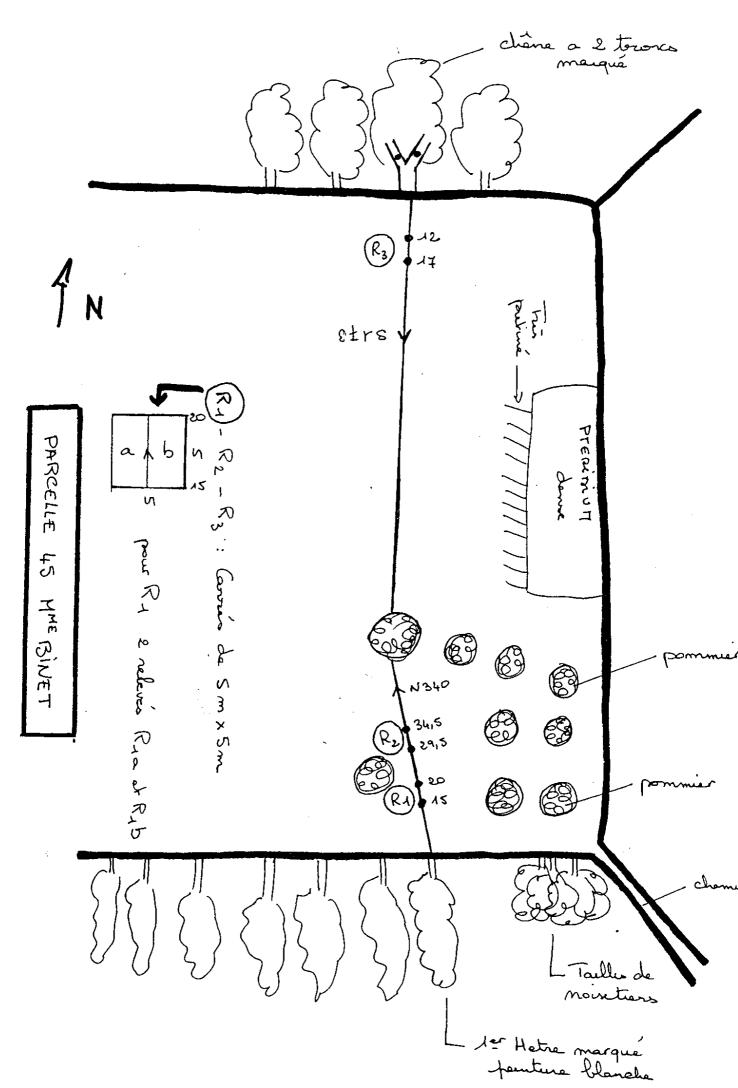
//: Fougère aigle dominante

: Fougeie aigle = 50% de reconvierment

(3 : Pommier



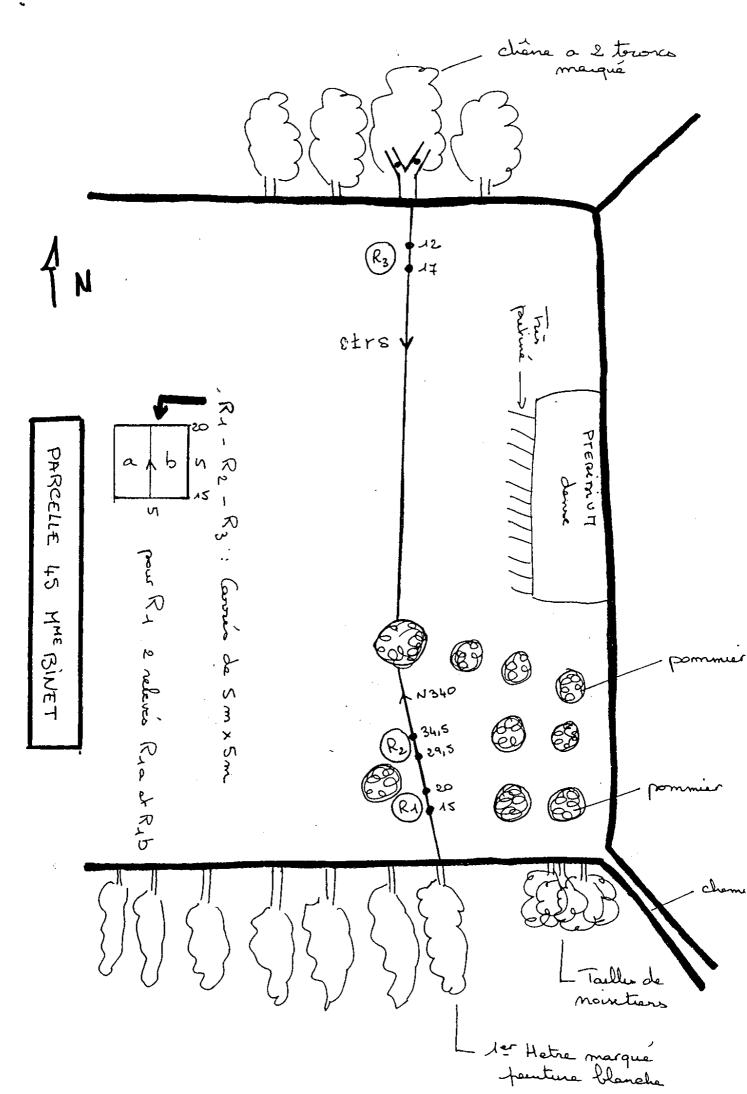




RELEVES R1a R1b R2 - PARCELLE 45

ESPECES	R1a	R1b	R2
Ranunculus repens	2-4	2-4	+
Cynosorus cristatus	+	+	+
Rumex acetosa	+	+	1-1
Pteridium aquilinum	4-4	2-3	5-5
Ranunculus acris	1-1	1-1	+
Cerastium fontanum	+	+	+
Achillea millefolium	+	+	
Juncus bufonius	+	+	
Poa trivialis	2-4	2-2	2-1
Leucanthemum officinale		i	
Trifolium pratense	1-3	1-3	2-3
Dactylis glomerata	+3	1-3	2-3
Bromus hordeaceus	+	+	+
Lolium perenne	1-2	1-2	1-2
Stellaria graminea	+	+	+
Holcus lanatus	1-2	1~2	
Centaurea nigra	+		
Plantago lanceolata	+	+	+
Agrostis stolonifera	2-2	2-2	3-3
Trifolium repens	1-3	1-3	+
Vicia cracca	i	i	
Trifolium dubium	i		+
Bellis perennis	i		
Anthoxanthum odoratum			+
Phleum pratense			+
Taraxacum sp			+
Conopodium majus			i
Vicia hirsuta			+
Gaudinia fragilis			+
Hypochaeris radicata			+
Dactylorhiza maculata			i

I.	Jantonn ((m)	20	20	4.2
1	iauleul (t		20	ا ٥٥	42



Parcelle 45 - RELEVE R3

ESPECES	R3
Pteridium aquilinum	2-3
Gaudinia fragilis	1-1
Trifolium repens	2-2
Bromus hordeacus	1-1
Trifolium pratense	2-3
Plantago lanceolata	1-1
Plantago major	+
Anthoxanthum odoratum	+
Cerastium fontanum	+
Lolium perenne	2-4
Poa trivialis	1-1
Vicia sativa	i
Cynosorus cristatus	+
Arrhenaterum elatius	1-1
Hypochaeris radicata	+
Geranium dissectum	+
Poa annua	+
Cirsium arvense	+
Trifolium dubium	+
Veronica arvense (av)	+
Vulpia bromoides	1-1
Agrostis tenuis	2-3
Achillea millefolium	+
Lotus corniculatus	+
Taraxacum sp	+
Rumex crispus	i
Hordeum murinum	+
Festuca arundinacea	1 ~ 1
Crepis sp	+
Ajaga reptans	٥

Parcelle 45 - RELEVE R3'

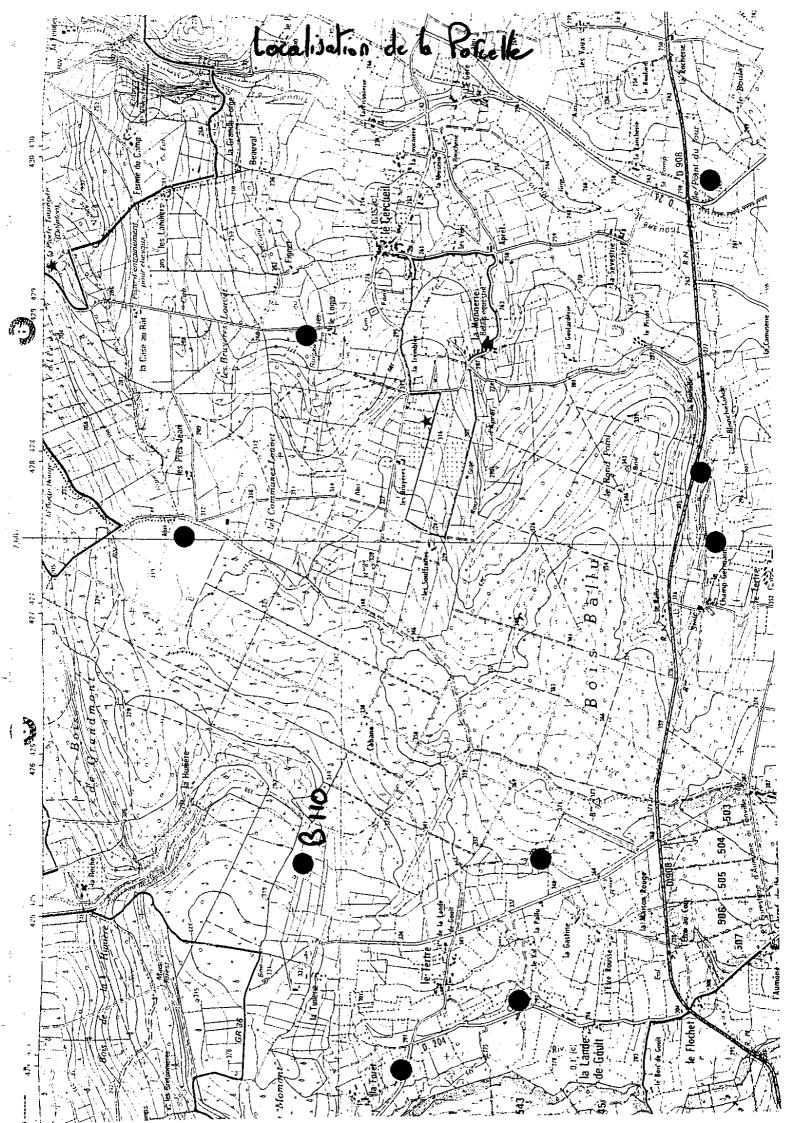
Même végétation que R3 mais les changent:	s dominances
Dactylis glomerata	2 - 3
Leucanthemum officinalis	1 - 1
Vicia hirsuta	+
Pteridurum aquilinum	1 - 1

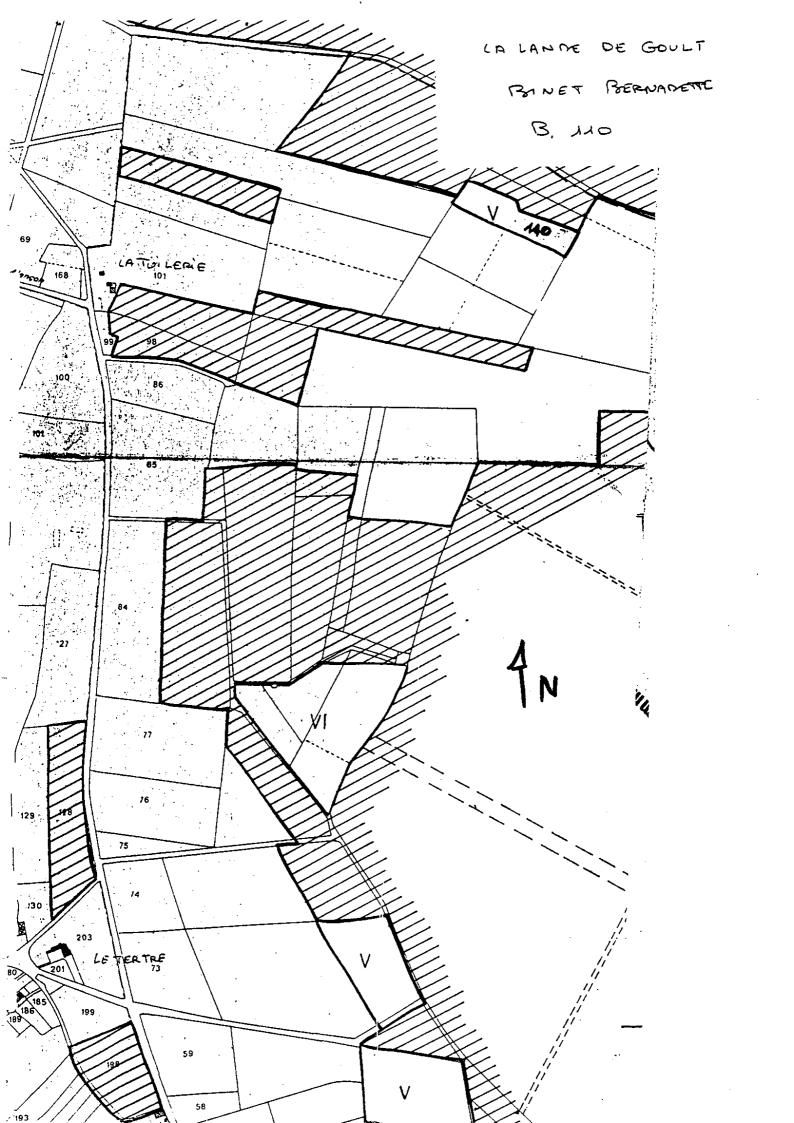
<u>Commune</u>	LA LANDE DE GOULT
<u>Propriétaire</u>	BINET Bernadette
<u>Parcelle</u>	B110
<u>Contrat</u>	5
Date des relevés	17/06/97

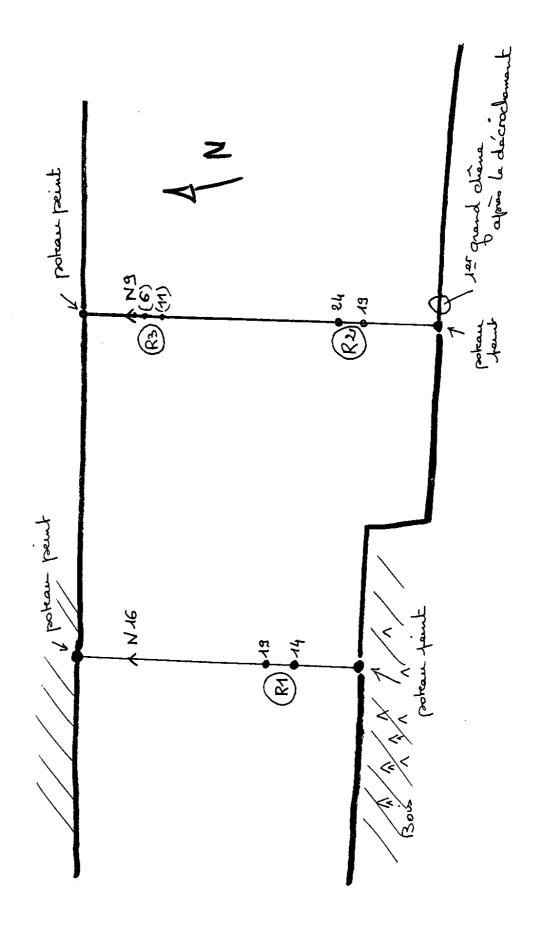
Présentation de la végétation

La parcelle est menée en pâturage extensif avec un troupeau de bovins Salers d'une quinzaine d'individus. Elle présente une pente, ouest-est, la zone basse étant située à l'est.

La végétation très banale, dominée par le jonc épars (R1) dans la partie haute, devient plus diversifiée progressivement hébergeant quelques espèces à caractère turficole comme Carum verticillatum, Juncus acutiflorus ou encore Ranunculus flammula (R2, R3). Cette parcelle conduite extensivement (fauche des "chardons" - Cirsium arvense - et des ronces régulièrement à la faux), maintien une diversité de flore prairiale peu visible physionomiquement.







PARCELLE 110 - RELEVES R1 R2 R3

ESPECES	R1	R2	R3
Juncus effusus	2-3	23	2-3
Trifolium pratense	+	+	+
Trifolium repens	2-4	1-3	2-3
Poa trivialis	1-2	2-2	1-2
Agrostis stolonifera	4-4	+	3-4
Holcus lanatus	+	1-3	1-1
Ranunculus acris	+	+	1-1
Cynosorus cristatus	+	+	1-1
Lolium perenne	+		1-1
Holcus mollis	2-3		
Vicia cracca		+3	+
Anthoxanthum odoratum		1-1	1-1
Agrostis canina		3-3	1-3
Ranunculus repens		1-3	1-3
Juncus acutiflorus		1-1	2-2
Ranunculus flammula		+	+
Lotus uliginosus		+	+
Carum verticillatum		+	+
Myosotis scorpoides		+	
Cerastium fontanum		+	
Stellaria graminea		+	
Lathyrus pratensis		+	
Mentha sp		+	
Cardamine pratensis		+	
Rubus fructicosus			i
Brunella vulgaris			+
Hypochaeris radicata			+
Carex ovalis			1-1
Phleum pratense			+
Festuca pratensis			+
Taraxacum officinale			+

Recouvrement (%)	98	98	98
Hauteur (cm)	27	37,5	37

<u>Commune</u>	SAINT HILAIRE LA GERARD
<u>Propriétaire</u>	TAUPIN Jean-Marie
<u>Parcelle</u>	ZM 4 (le point du jour)
<u>Contrat</u>	1
Date des relevés	05/06/97

Présentation globale de la végétation (sf. Schéma cartographique)

Le secteur de la parcelle mis en contrat est constitué d'une petite tourbière de bas de pente. Elle collecte l'ensemble des eaux des parcelles environnantes et se poursuit sur la parcelle ZM10 adjacente, dans un axe sud-est/nord-ouest.

Physionomiquement, la zone tourbeuse est boisée de saules, ceci devenant de plus en plus abondant dans l'angle est de la parcelle, secteur également très hydromorphe.

Les espèces indicatrices de présence de tourbe, et particulièrement les sphaignes, ne sont installées que dans la partie est et sud est du secteur mis sous contrat.

Au niveau de la station de Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata) l'horizon de tourbe dans le sol atteint 20 cm, en dessous on observe un niveau d'argile gorgé d'eau. Le jonc acutiflore et l'hydrocotyle sont les principales espèces accompagnant le Trèfle d'eau (photo 21) avec des espèces comme le Lycope d'Europe, la Menthe aquatique. La hauteur de végétation atteint 40 cm.

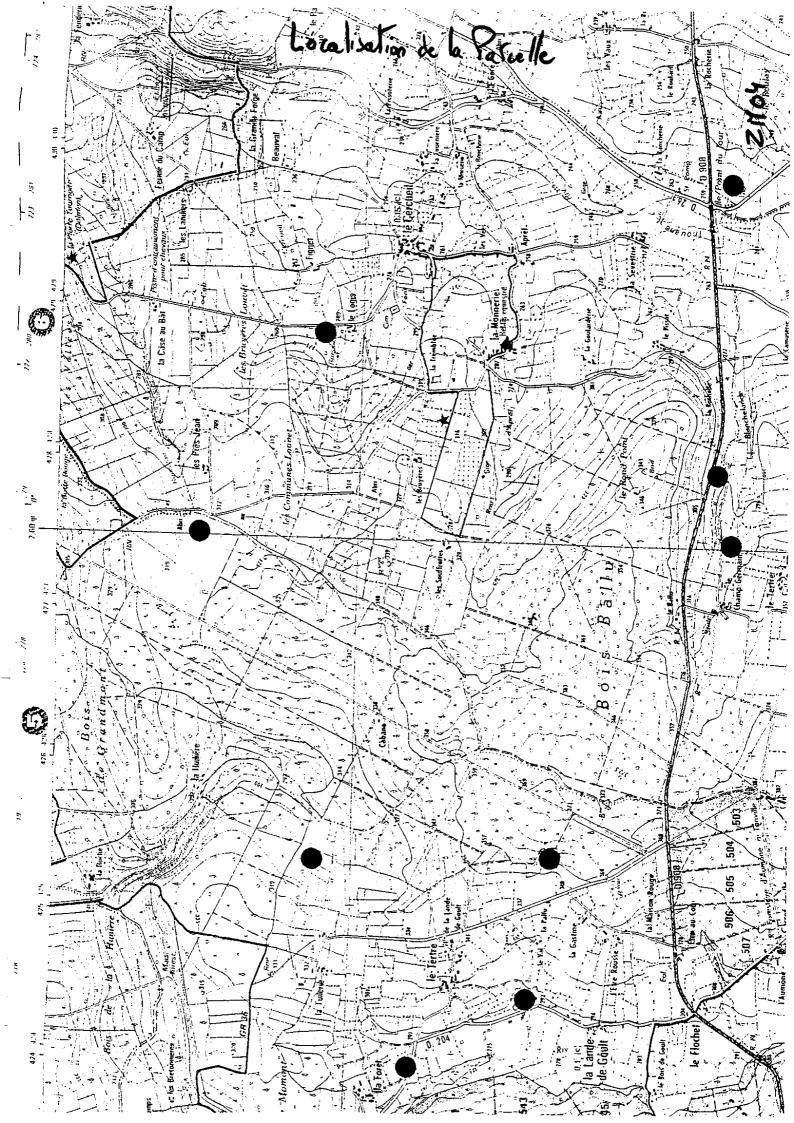
Mis à part ce secteur spécifique, le reste de la végétation tourbeuse cartographiée est physionomiquement marquée par la présence de touradons de Molinie bleue (Molinia caerulea) et de coussins de sphaignes (R1).

Dans l'angle est, la densité de saules est plus forte et la molinie très développée est alors accompagnée d'une végétation sciaphile.

A ce niveau, l'horizon tourbeux du sol atteint 45 cm, reposant sur une couche d'argile gorgée d'eau. Un relevé phytosociologique sur 25 m² a été réalisé sur le secteur ouest. Le sol ne comporte plus ici

d'horizon tourbeux. La micro-topographie est fortement marquée, même si la molinie n'est pas présente, du fait du pâturage. On a pu y effectuer le relevé suivant:

Agrostis canina	2 - 2	Rumex acetosa	+
Holcus lanatus	2 - 2	Carum verticillatum	+
Ranunculus flammula	+	Potentilla erecta	+
Juncus effusus	+	Scorzonera humilis	+
Ranunculus acris	+	Glyceria fluitans	+
Poa trivialis	2 -1	Trifolium pratense	+
Carex ovalis	+	Trifolium repens	+
Juncus acutiflorus	2 - 1	Myosotis scorpioides	+
Anthoxanthum odoratum	2 - 1		
Galium uliginosus	+		
Cirsium palustre	+		
Hydrocotyle vulgaris	+		
Lycopus europaeus	+		
Cardamine pratensis	+	HAUTEUR (cm)	25
Ranunculus repens	+	RECOUVREMENT (%)	95



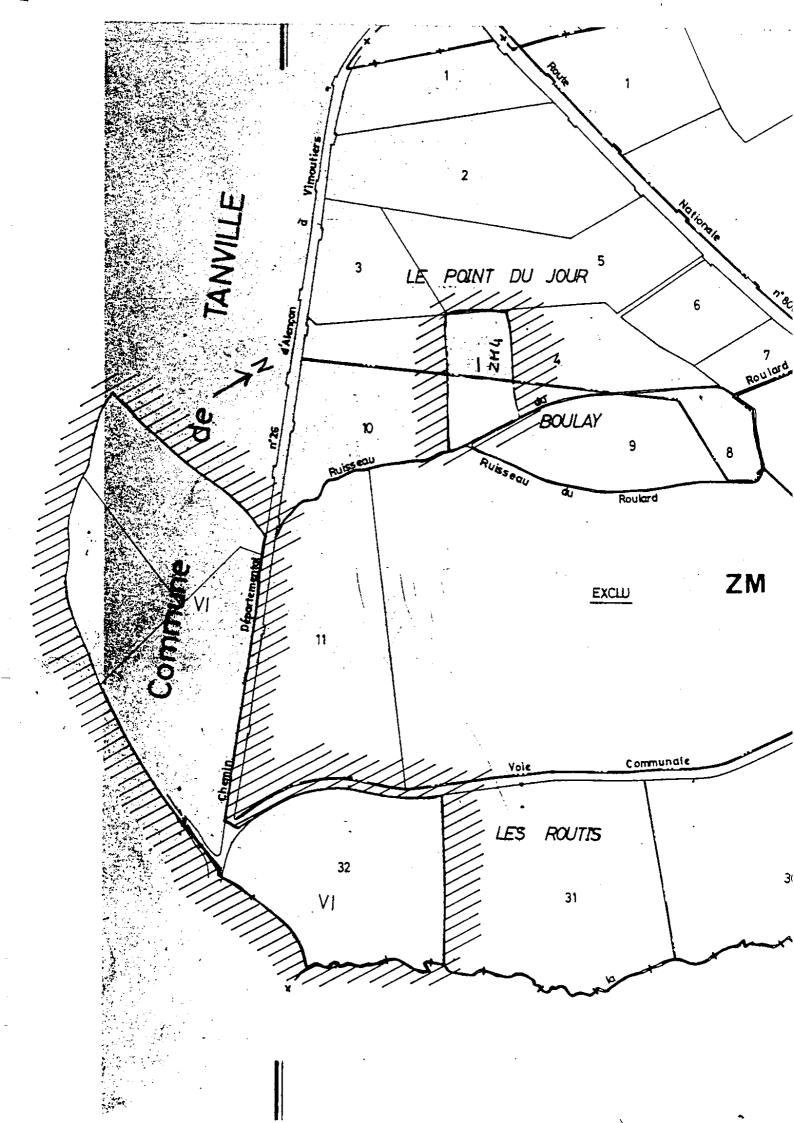
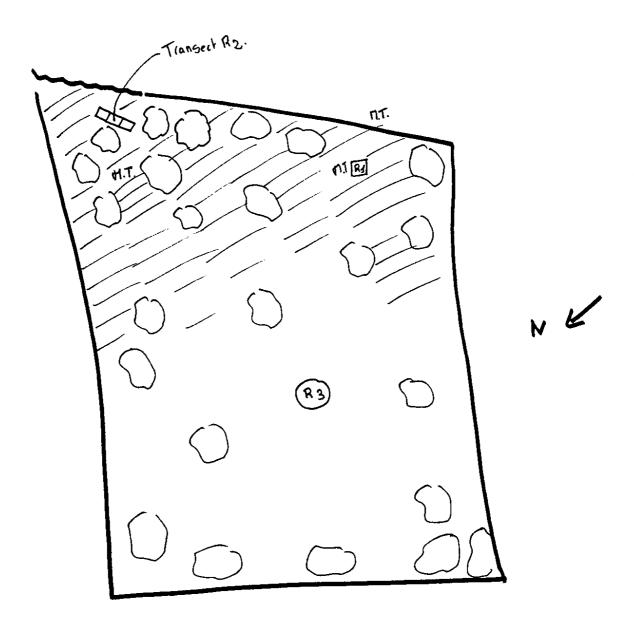


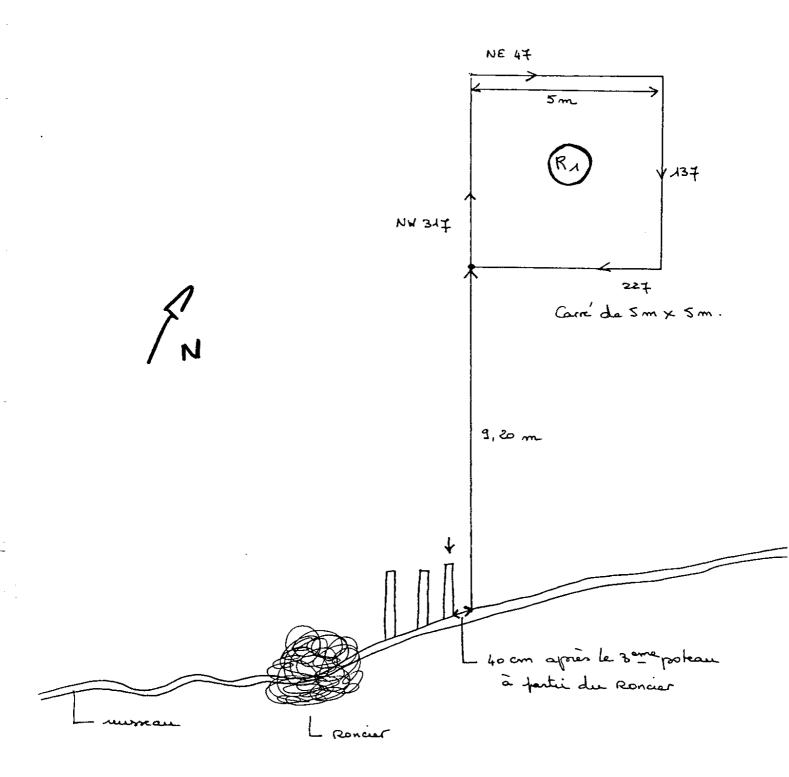
Schéma cartographique, parcelle 27 4. S'Hilaire la Gérard



): Saules en densité + ou - foite.

H.T : Henyanthes trifoliata

. Sol à horizon tourbeux distinct.



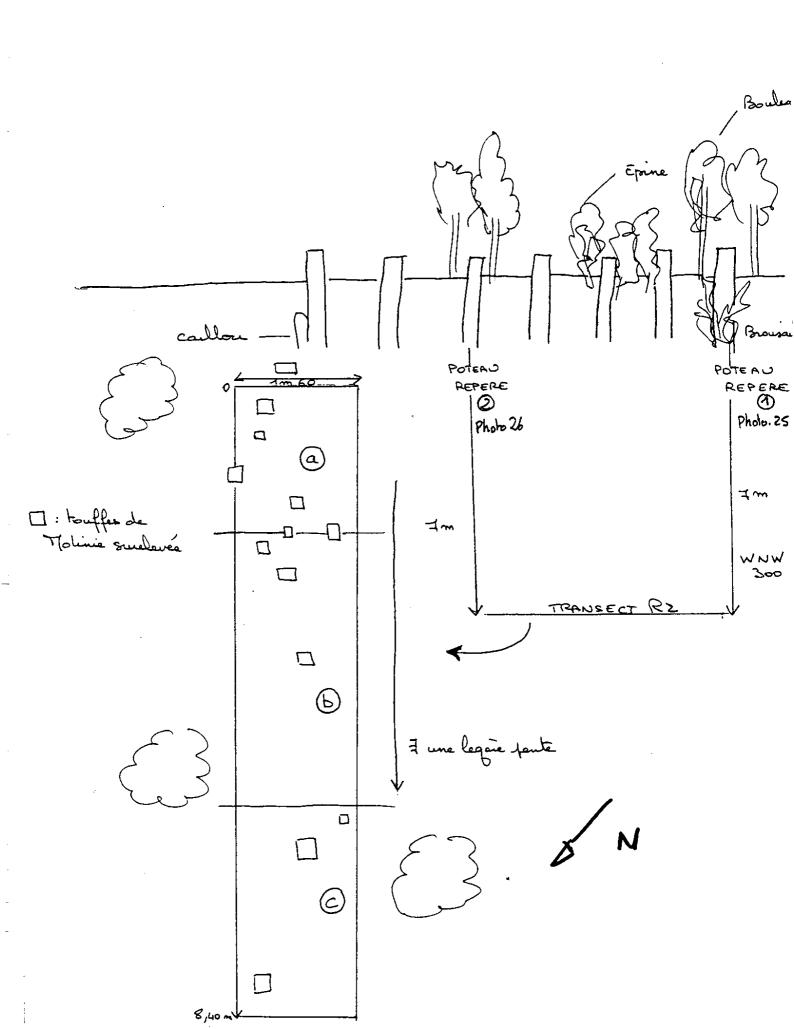
Des espèces très hygrophiles ainsi que quelques turficoles transgressives de grande amplitudes écologiques sont présentes. Il s'agit à ce niveau, d'une végétation fortement hygrophile installée sur l'horizon minéral que l'on retrouve un peu plus à l'est sous le niveau d'accumulation de tourbe.

Parcelle ZM 4 - RELEVE R1

RELEVES	R1
Molinia caerulea (touradons)	2 - 4
Holcus lanatus	1 - 3
Rumex acetosa	i
Juncus acutiflorus	3 - 1
Wahlenbergia hederacea (en sous. strate)	1 - 3
Luzula campestris	1 - 1
Anthoxanthum odoratum	+
Hydrocotyle vulgare	+
Menyanthes trifoliata (au centre)	26 - 27 pieds
Carum verticillatum	1 - 1
Potentilla erecta	+
Lotus uliginosus	+
Cirsium palustre	i
Bromus racemosus	1 - 1
Cirsium palustre	i
Bromus racemosus	1 - 1
Cirsium dissectum	+
Poa trivialis	1 - 1
Ranunculus flammula	+
Stellaria graminea	+
Trifolium pratense	+
Carex ovalis	+
Juncus effusus (1 touffe)	+
Lolium perenne	i
Carex echinata	+
Dactylorhiza maculata	i
Agrostis canina	+
Galium uliginosus	i
Stellaria alsine	i
Stellaria media	1
······································	

HAUTEUR (cm)	35
RECOUVREMENT (%)	85

Nombreux trous et bosses coussins de sphaignes.



Parcelle ZM 4 - RELEVE R2

RELEVES	R2a	R2b	R2c
Ranunculus flammula	i	+	3 - 4
Stellaria graminea	+	+	+
Poa trivialis	1 - 2	3 - 4	1 - 2
Molinia caerulea	1 - 3	+ 3	+ 3
Equisetum fluviatile			i
Glyceria fluitans			+
Juncus articulatus	+	+	+
Juncus effusus			i
Holcus lanatus	+2	1-3	+
Lolium sp	1-2	+	+
Stellaria alsine	+		+
Stellaria media	i		i
Cirsium dissectum (plantule)			i
Poa annua			+
Agrostis sp	+	+	1 - 1
Rumex acetosa		+	i
Ranunculus repens	+	+	
Trifolium campestre		+	+
Trifolium repens		i	
Bellis perennis		0	
Festuca gpe ovina		+	
Anthoxanthum odoratum	+	+	+
Cirsium palustre	i		
Potentilla erecta (plantule)	+		

RECOUVREMENT (%)	25	60	60

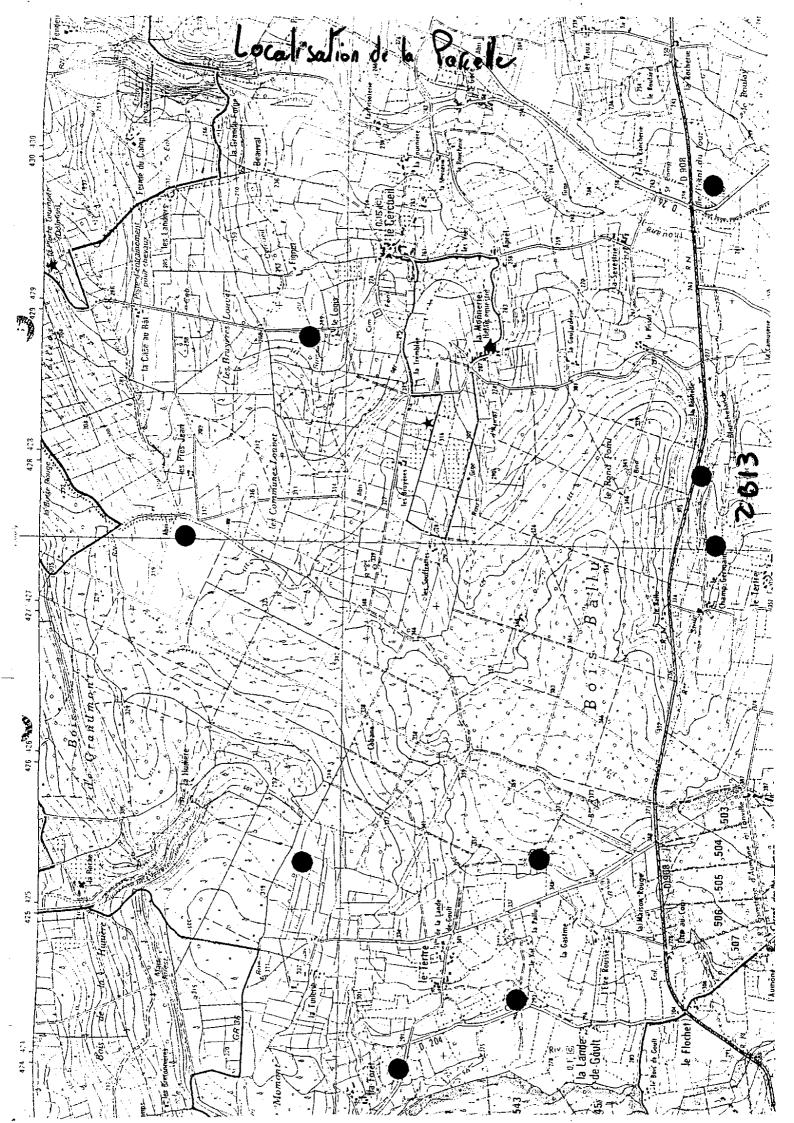
<u>Commune</u>	TANVILLE (le Champ Germain)
<u>Propriétaire</u>	BISSON Pascal
Parcelle	ZB 13
<u>Contrat</u>	2
. Daté des relevés	19/06/97

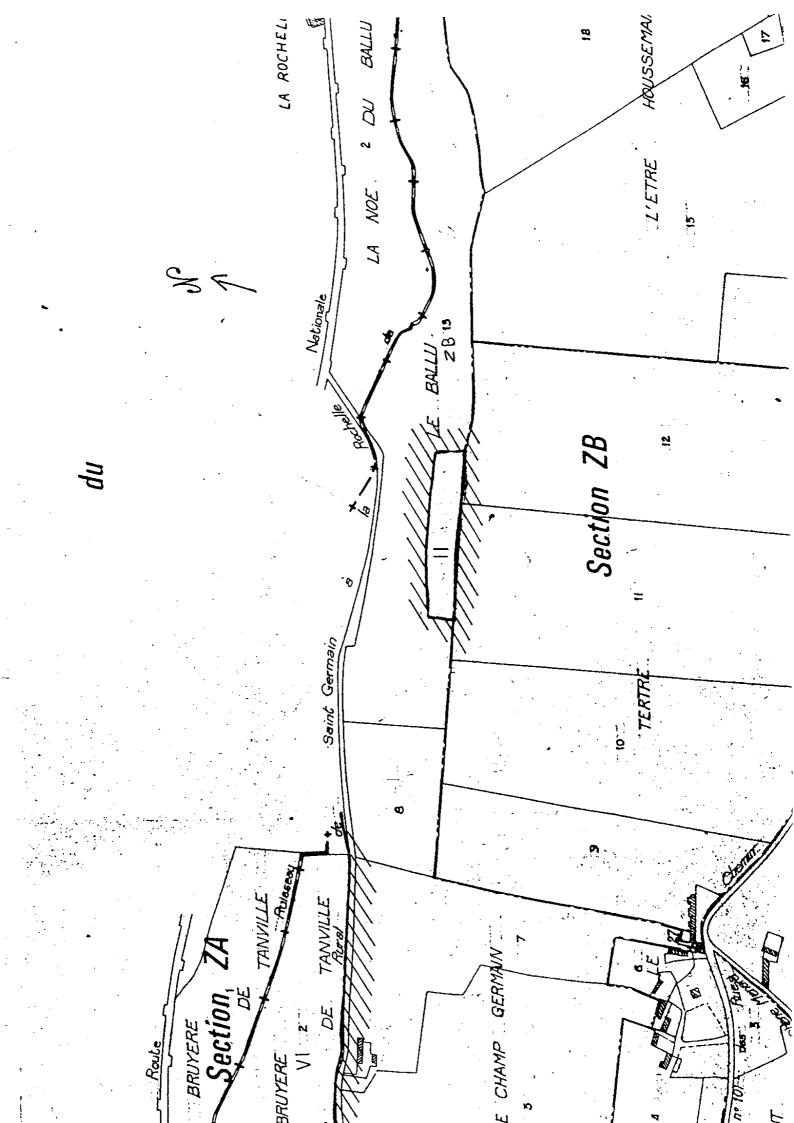
Présentation de la végétation

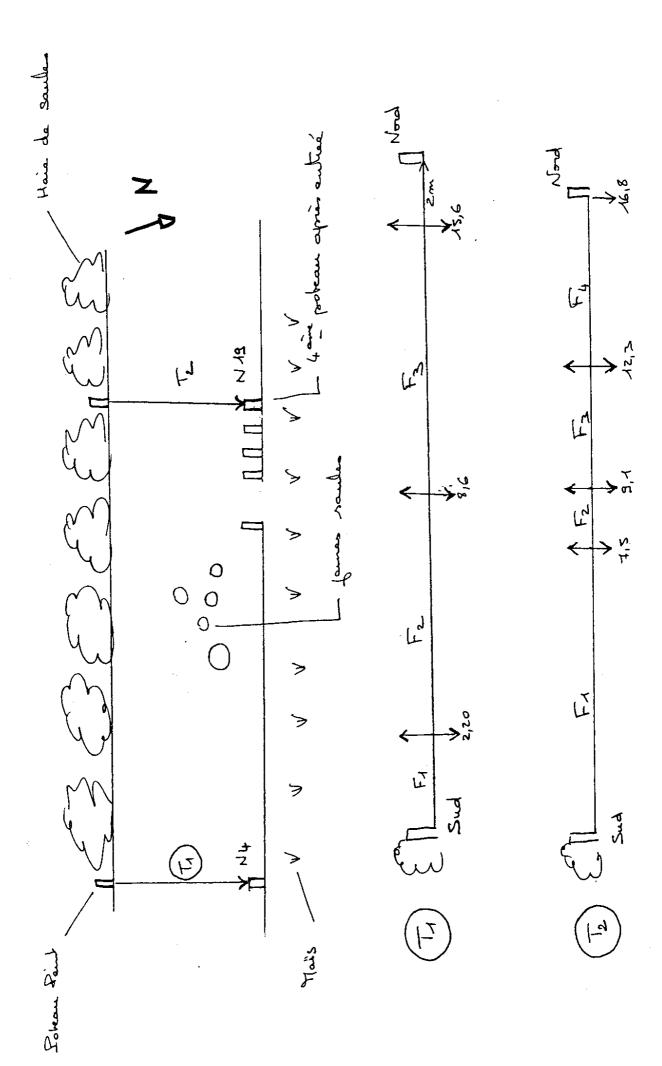
La zone sous contrat est une bande de bas marais bordée au nord par une parcelle en culture (maïs en 1997), mais qui récupère également les eaux de ruissellement des prairies environnantes. Il s'agit d'une végétation haute, de mégaphorbiaie. Ombragée par la haie de saules sur la bordure sud, elle est constituée alors d'espèces sciaphiles accompagnées de quelques rejets de ronces. En se dirigeant ensuite vers le nord, les dicotylédones caractéristiques des secteurs humides mésotrophes deviennent plus nombreuses : le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), la Reine de prés (*Filipendula ulmaria*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*).

Le jonc acutiflore, espèce caractéristique des zones humides riches en matière organique forme d'important faciès. Il est accompagné dans les secteurs les plus aquatiques du scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). Sur la bordure nord, l'influence des espèces compagnes des cultures se fait sentir (*Knautia arvensis*), ainsi que le degré d'hydromorphie moins fort du sol.

Les deux Transects donnent une idée précise des successions végétales de ce secteur, qui se présentent ainsi tout au long de la zone sauf dans les extrémités est et ouest, où les espèces les plus hygrophiles disparaissent la végétation est alors moins haute.





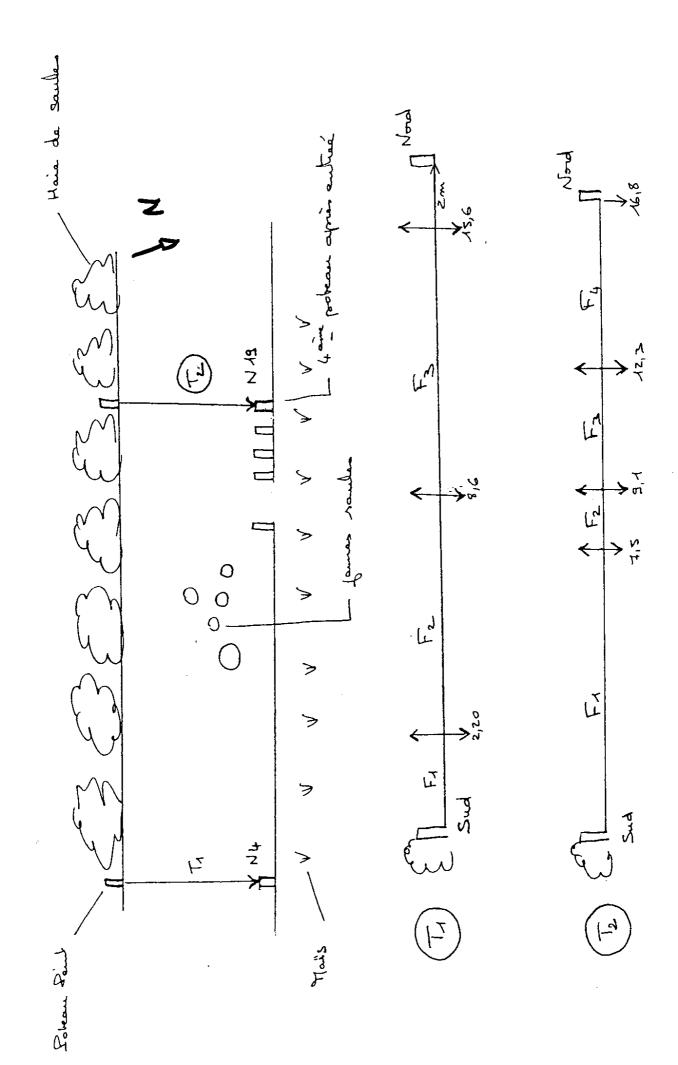


Parcelle ZB 13 - TRANSECT T1

Angelica sylvestris + + + + + + + + + + Anthoxanthum odoratum + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	ESPECES	F1 *	F2	F3
Hlocus lanatus + + + + + + Anthoxanthum odoratum +	Poa trivalis	3 - 4	+	+
Anthoxanthum odoratum Juncus effusus		+		
Luncus effusus		+	+	+
Lotus uliginosus + 1 - 1 1 - 3 Cerastium fontanum + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	Anthoxanthum odoratum	+		
Lotus uliginosus + 1 - 1 1 - 3 Cerastium fontanum + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	Juncus effusus	1 -3	+3	1 - 3
Epilobium ciliatum i	Lotus uliginosus	+	1 - 1	
Stellaria alsine + 11 + Trifolium repens +	Cerastium fontanum	+		+
Trifolium repens +	Epilobium ciliatum	i	+	
Geranium robertianum i Cynosorus cristatus + Agrostis canina 2 - 4 1 - 1 1 - 3 Agrostis tenuis 2 - 4 - Lychnis flos-cuculi + + + Rumex acetosa + i + Rubus fructicosus 0 - - Mentha aquatica (sous strate) 23 1 - 3 1 - 1 Scirpus sylvaticus 2 - 4 - - Glyceria fluitans + + + Hydrocotyle vulgare (sous strate) 1 - 1 1 - 1 1 - 1 Ranunculus repens i 1 1 - 1 1 - 1 Lycopus europaeus i 4 - 4 4 - 4 4 - 4 Myosotis scorpoides i 1 - 1 1 Carex elata (av) 1 - 1 1 1 Ranunculus flammula i 1 - 1 1 Filipendula ulmaria 3 - 3 1 3 - 3 Cirsium palustre + + 2	Stellaria alsine	+	11	+
Cymosorus cristatus + Agrostis canina 2 - 4 1 - 1 1 - 3 Agrostis tenuis 2 - 4 1 1 1 - 3 Lychnis flos-cuculi + + + + + + Rumex acetosa + + + + + + + + Rubus fructicosus 0 0 -	Trifolium repens	+		
Agrostis canina 2 - 4 1 - 1 1 - 3 Agrostis tenuis 2 - 4 1 + + Lychnis flos-cuculi + + + + + Rumex acetosa + + + + + + Rubus fructicosus 0 -	Geranium robertianum	i		
Agrostis tenuis 2 - 4 Lychnis flos-cuculi + + Rumex acetosa + i + Rubus fructicosus 0 - Mentha aquatica (sous strate) 23 1 - 3 1 - 1 Scirpus sylvaticus 2 - 4 - - Glyceria fluitans + + + Hydrocotyle vulgare (sous strate) 1 - 1 1 - 1 1 - 1 Ranunculus repens i Lycopus europaeus i - Iuncus obtusiflorus (à vérifier) 4 - 4 4 - 4 4 - 4 Myosotis scorpoides i - - Carex elata (av) 1 - 1 i - Ranunculus flammula i - - Filipendula ulmaria 3 - 3 - Cirsium palustre + + Stellaria graminea + 2 Carex disticha + + Carex laevigata + +	Cynosorus cristatus	+		
Agrostis tenuis Lychnis flos-cuculi + Rumex acetosa + Rubus fructicosus Mentha aquatica (sous strate) Scirpus sylvaticus Glyceria fluitans + Hydrocotyle vulgare (sous strate) Lycopus europaeus Iuncus obtusiflorus (à vérifier) Anyosotis scorpoides Carex elata (av) Filipendula ulmaria Cirsium palustre Carex disticha Carex laevigata + + + + + + + + + + + +	Agrostis canina		1 - 1	1 - 3
Rumex acetosa + i + i + Rubus fructicosus O	Agrostis tenuis	2 - 4		
Rubus fructicosus Mentha aquatica (sous strate) Scirpus sylvaticus Glyceria fluitans Hydrocotyle vulgare (sous strate) Lvcopus europaeus Iuncus obtusiflorus (à vérifier) Advisostis scorpoides Carex elata (av) Ranunculus flammula Filipendula ulmaria Cirsium palustre Stellaria granninea Carex disticha Carex laevigata Carex laevigata Carex laevigata Carex laevigata	Lychnis flos-cuculi	+		+
Mentha aquatica (sous strate)231 - 31 - 1Scirpus sylvaticus2 - 4- 4Glyceria fluitans+- 1 - 11 - 1Hydrocotyle vulgare (sous strate)1 - 11 - 11 - 1Ranunculus repensi- 1- 1Lycopus europaeusi- 4 - 44 - 4Myosotis scorpoidesi 1 1Carex elata (av)1 - 1- 1Ranunculus flammulai- 1 - 1 1Filipendula ulmaria3 - 3- 3Cirsium palustre+	Rumex acetosa	+	i	+
Scirpus sylvaticus Glyceria fluitans Hydrocotyle vulgare (sous strate) Lycopus europaeus Iuncus obtusiflorus (à vérifier) Iuncus obt	Rubus fructicosus	0		
Scirpus sylvaticus Glyceria fluitans Hydrocotyle vulgare (sous strate) Lycopus europaeus Iuncus obtusiflorus (à vérifier) Iuncus obtusiflorus (à vérifier) Iuncus elata (av)	Mentha aquatica (sous strate)	23	1 - 3	1 -1
Hydrocotyle vulgare (sous strate) Ranunculus repens Lycopus europaeus Iuncus obtusiflorus (à vérifier) Carex elata (av) Ranunculus flammula Filipendula ulmaria Cirsium palustre Stellaria graminea Carex disticha Carex laevigata 1 - 1 1 - 1 1 - 1 1 - 1 1 - 1 1 - 1 1 - 1 1 - 1 1 - 1 3 - 3 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 4 - 4 Afyosotis scorpoides i Carex elata (av) 1 - 1 Ranunculus flammula i Filipendula ulmaria Carex disticha + 2 Carex laevigata + +	Scirpus sylvaticus		2 - 4	
Ranunculus repensiLycopus europaeusiJuncus obtusiflorus (à vérifier)4 - 4Myosotis scorpoidesiCarex elata (av)1 - 1Ranunculus flammulaiFilipendula ulmaria3 - 3Cirsium palustre+Stellaria graminea+ 2Carex disticha+Carex laevigata+			+	
Lycopus europaeus Juncus obtusiflorus (à vérifier) A - 4 Myosotis scorpoides Carex elata (av) Ranunculus flammula Filipendula ulmaria Cirsium palustre Stellaria graminea Carex disticha Carex laevigata i Lycopus europaeus i 4 - 4 4 -	Hydrocotyle vulgare (sous strate)		1 - 1	1 - 1
Juncus obtusiflorus (à vérifier)4 - 44 - 4Myosotis scorpoidesiCarex elata (av)1 - 1Kanunculus flammulaiFilipendula ulmaria3 - 3Cirsium palustre+Stellaria graminea+ 2Carex disticha+Carex laevigata+	Ranunculus repens		i	
Myosotis scorpoides Carex elata (av) Ranunculus flammula Filipendula ulmaria Cirsium palustre Stellaria graminea Carex disticha Carex laevigata i 3 - 3 + 2	Lycopus europaeus		i	
Carex elata (av) Ranunculus flammula Filipendula ulmaria Cirsium palustre Stellaria graminea Carex disticha Carex laevigata 1 - 1 3 - 3 + 2 + 2 + 4 + 4 + 4 - 4 - 5 - 6 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7	Juncus obtusiflorus (à vérifier)		4 - 4	4 - 4
Ranunculus flammula Filipendula ulmaria Cirsium palustre Stellaria graminea Carex disticha Carex laevigata i 3 - 3 + 2 + 2 + 4 + 4 + 4 + 4 + 4 - 4 - 5 - 6 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7	Myosotis scorpoides		i	-
Filipendula ulmaria 3 - 3 Cirsium palustre + Stellaria graminea + 2 Carex disticha + Carex laevigata +	Carex elata (av)		1 - 1	
Cirsium palustre + Stellaria graminea + 2 Carex disticha + Carex laevigata +	Ranunculus flammula			
Cirsium palustre + Stellaria graminea + 2 Carex disticha + Carex laevigata +	Filipendula ulmaria			3 - 3
Carex disticha + Carex laevigata +	Cirsium palustre			
Carex laevigata +	Stellaria graminea			+ 2
	L			+
Carex rostrata +	Carex laevigata			+
	Carex rostrata			+

RECOUVREMENT	(%)			
HAUTEUR	(cm)	38	68	82

^(*) Zone ombragée sous la haie



Parcelle ZB 13 - TRANSECT T2

ESPECES	F1	F2	F3	F4
Rubus fructicosus	1 - 3		i	
Holcus lanatus	+	1 - 2	+	1 - 2
Cynosorus cristatus	+			
Lolium perenne	1 - 1			
Lychnis flos-cuculi			<u> </u>	
Scirpus sylvaticus		1 -2		i
Filipendula ulmaria	1 - 3	2 - 3	4 - 4	2 - 3
Agrostis canina		1 - 2		
Centaurea nigra				3 - 4
Poa trivialis	2 - 3	1 - 1	+	
Anthoxanthum odoratum	+		+	
Cerastium fontanum	+	+	+	+
Juncus acutiflorus	i°	2 - 2	1 - 1	1 - 1
Dactylis glomerata	+ 3	<u> </u>		3 - 3
Ranunculus flammula	i			
Agrostis stolonifera	4 - 4			+
Lotus uliginosus	+	1 - 1	1 - 1	1 - 1
Ranunculus repens	+	+		
Ranunculus acris	+			+
Equisetum palustre	i			···
Stellaria graminea	+	+	1 - 1	+
Juncus effusus	+	2 - 2	+	
Lycopus europaeus		2 - 3		
Stellaria alsine	+	+	+	
Mentha aquatica		1 - 3	1 - 1	i
Myosotis scorpoides			+	+
Galium aparine		+ 2	+ 2	+ 2
Potentilla erecta		i		1 - 1
Achillea ptarmica			1 - 1	
Cirsium arvense			i	
Rumex acetosa	i		+	+
Plantago lanceolata	<u> </u>			i
Calystegia sepium				i
Lathyrus pratense			<u>. </u>	i
Hypericum perforatum				i
Cirsium palustre				i
Polygonum hydropiper				i
Knautia arvensis				i
				1
HAUTEUR (cm)	38	67	76	77

(°) Présence en bordure du relevé

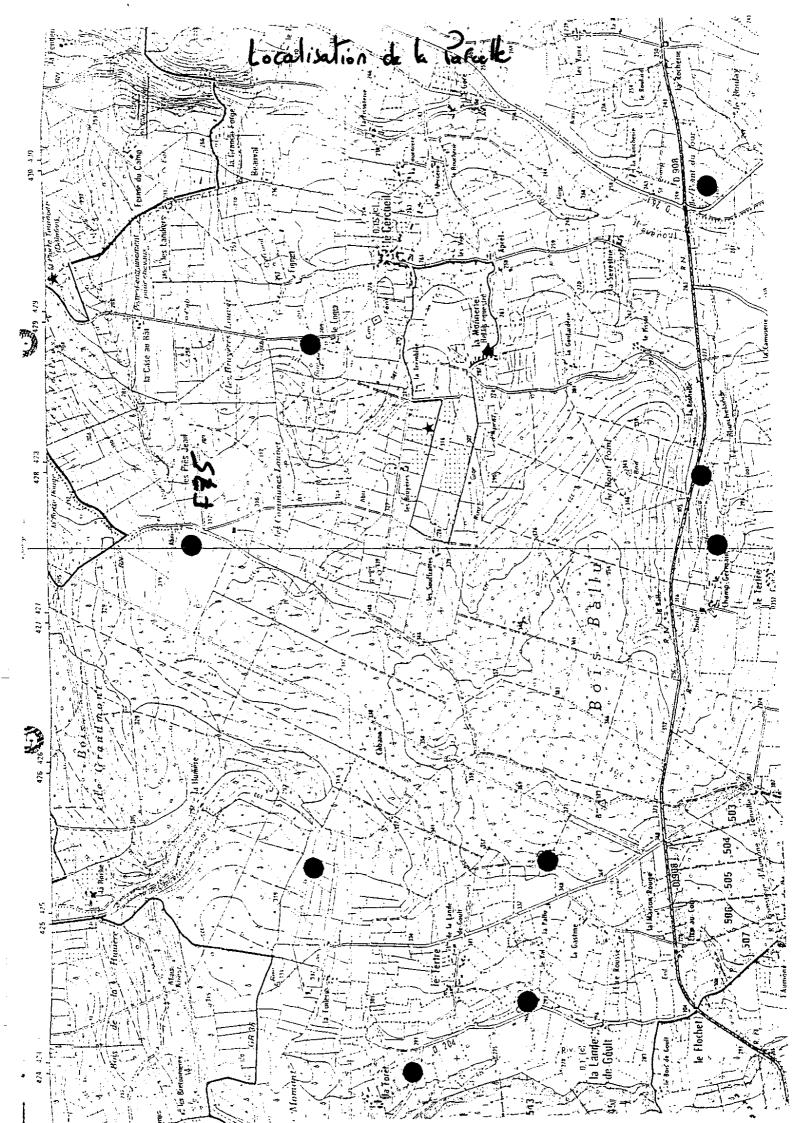
<u>Commune</u>	LA BELLIERE	
<u>Propriétaire</u>	AUDRA Jean	
<u>Parcelle</u>	F.75	
<u>Contrat</u>	5	
Date des relevés	17/06/97	

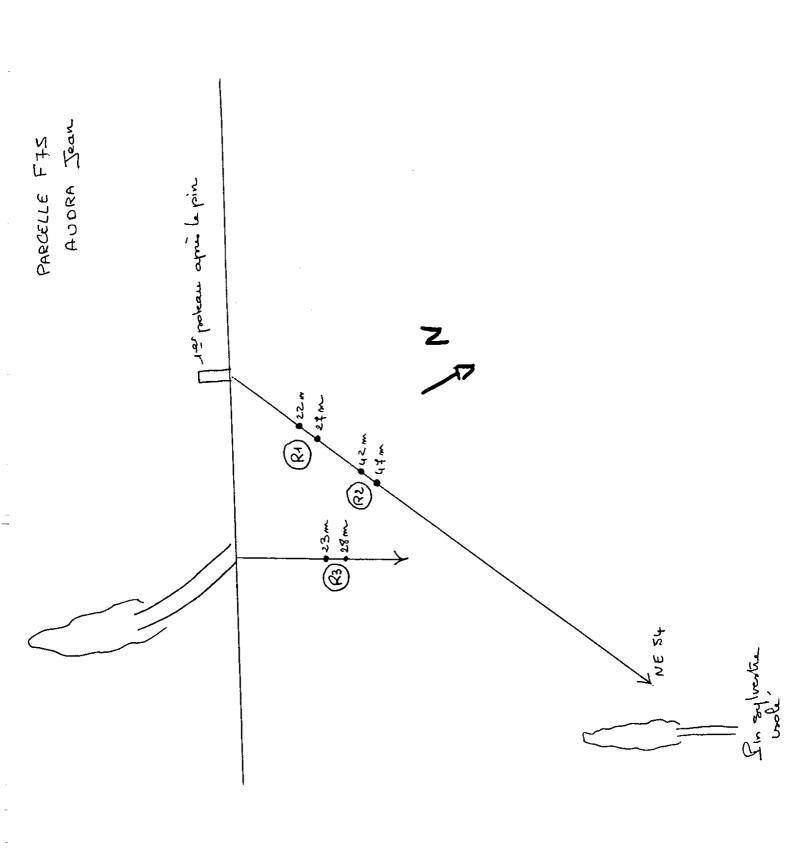
Présentation de la végétation

Il s'agit d'une vaste parcelle d'anciennes landes, pâturée par les moutons. La fougère aigle forme d'importants faciès sur les parties les plus sèches, alors que les zones humides situées au nord sont envahies par les joncs épars et la molinie (R3, R6).

Les deux transects vont permettre de cerner l'évolution spatiale des espèces dominantes (fougère, ajonc, fétuque) et, si elle existe, l'installation d'une diversité d'espèces.

La fougère aigle très présente à l'est (transect 1), devient inexistante à l'ouest (transect 2) où les graminées dominent la végétation.





PARCELLE F75 - RELEVES R1 R2 R3

ESPECES	R1	R2	R3
Juncus acutiflorus			2-1
Pteridum aquilinum	2-4	4-4	
Festuca ovina	2-4	3-4	+
Agrostis tenuis	2-4	+	
Cerastium fontanum	-	+	+
Holcus lanatus	1-2	+3	+
Anthoxanthum odoratum	-	+	+
Cirsium palustre	i	i	i
Agrostis stolonifera	1-1		+
Ranunculus repens	_	+	+
Poa annua	_		
Stellaria graminea	_	1-3	+
Taraxacum officinale	i	+	i
Hypochaeris radicata	i	+	
Galium saxatile	-3	2-3	
Digitalis purpurea			i
Ulex europaeus		i	
Carex ovalis (av)		+	+
Luzula congesta		+	
Juncus effusus			3-4
Rubus fructicosus			i
Agrostis canina			2-2
Poa trivialis			+
Holcus mollis			2-3
Molinia coelurea			3-4
Lotus uliginosus			+
Epilobium sp			i

Recouvrement (%)	98	95	100
Hauteur (cm)	35	42	41

- PARCELLE F75-

.

2

-

PARCELLE F75 - RELEVES R4 R5 R6

ESPECES	R4	R5	R6
Festuca ovina	4-4	1-3	1-3
Stellaria graminea	1-2		+
Agrostis tenuis	2-4		1-2
Cerastium fontanum	+		
Holcus mollis	1-2	+	2-3
Poa pratensis	1-1		
Agrostis canina		3-4	
Holcus lanatus	+	+	+
Galium saxatile	1-3		
Juncus effusus	+	3-4	3-4
Ulex sp (plantule)	i		
Scorzonera humilis	i		
Lolium perenne	+	+	
Ranunculus acris	+		
Digitalis purpurea		i	i
Juncus conglomeratus		٥	
Anthoxanthum odoratum		+	+
Cynosorus cristatus		+	
Poa trivialis		+	+
Ranunculus repens		+	
Lotus uliginosus			+
Potentilla erecta			+
Carex ovalis			+
Molinia coclurea		2~4	

Recouvrement (%)	95	95	95
Hauteur (cm)	16	34	40

<u>Commune</u>	LA BELLIERE	
<u>Propriétaire</u>	JOSEPH Pierre	
<u>Parcelle</u>	ZA 29-30	
<u>Contrat</u>	5	
Date des relevés	19/06/97	

Présentation de la végétation

Une déficience technique de l'appareil photo n'a pas permis d'effectuer une couverture correcte en image de la parcelle.

Elle est envahie par une végétation rudérale installée sur des sols remaniés. Le secteur nord/est situé dans le prolongement du bois, très pâturé lors de notre passage n'a pu être prospecté.

Les relevés ont donc été localisés dans un secteur de prairie totalement restauré, où l'on pourra observer au cours des années à venir les capacités de diversification de la flore.

Ailleurs le pâturage assez intense n'a pas permis d'effectuer des relevés.

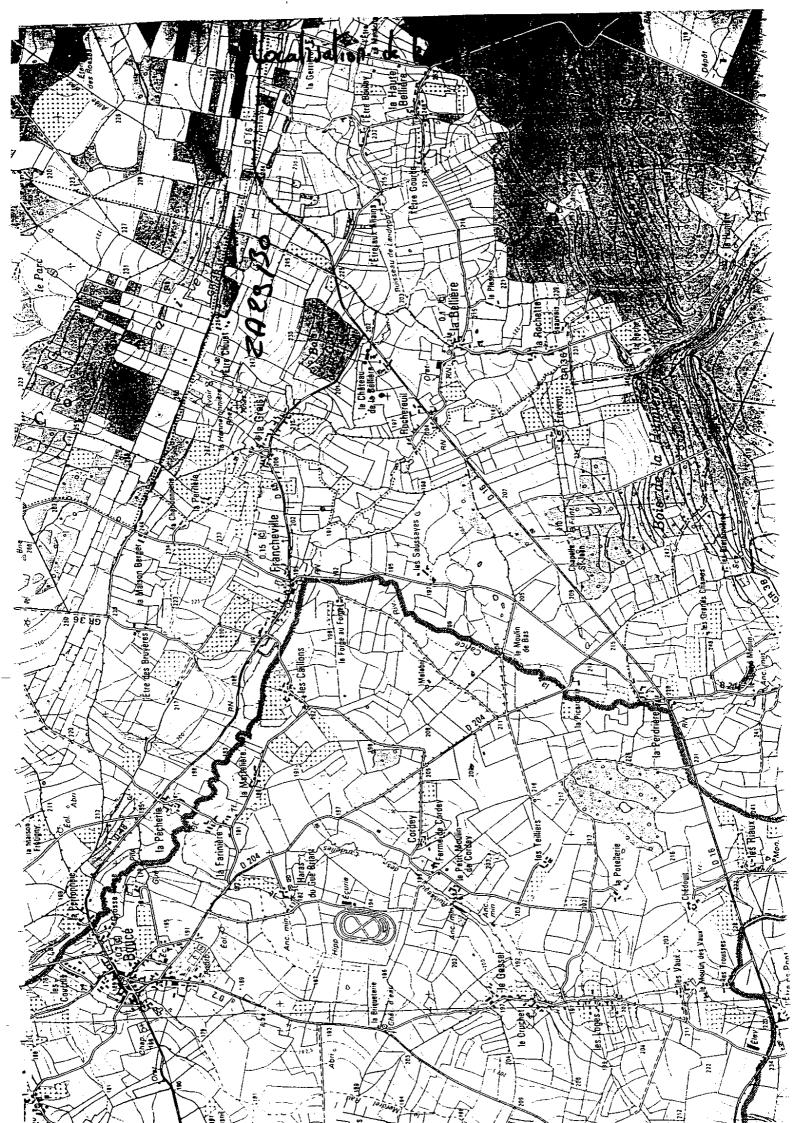
PARCELLE ZA 29/30 - RELEVES R1 R2 R3

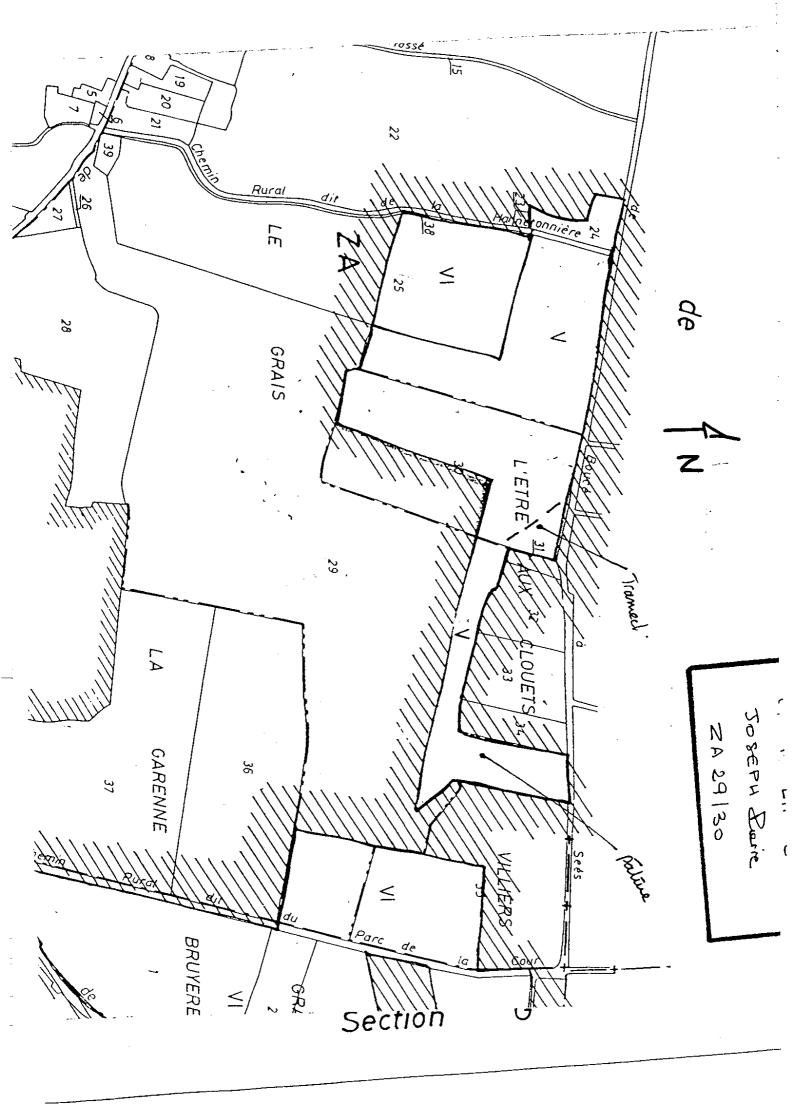
HAUTEUR (cm)

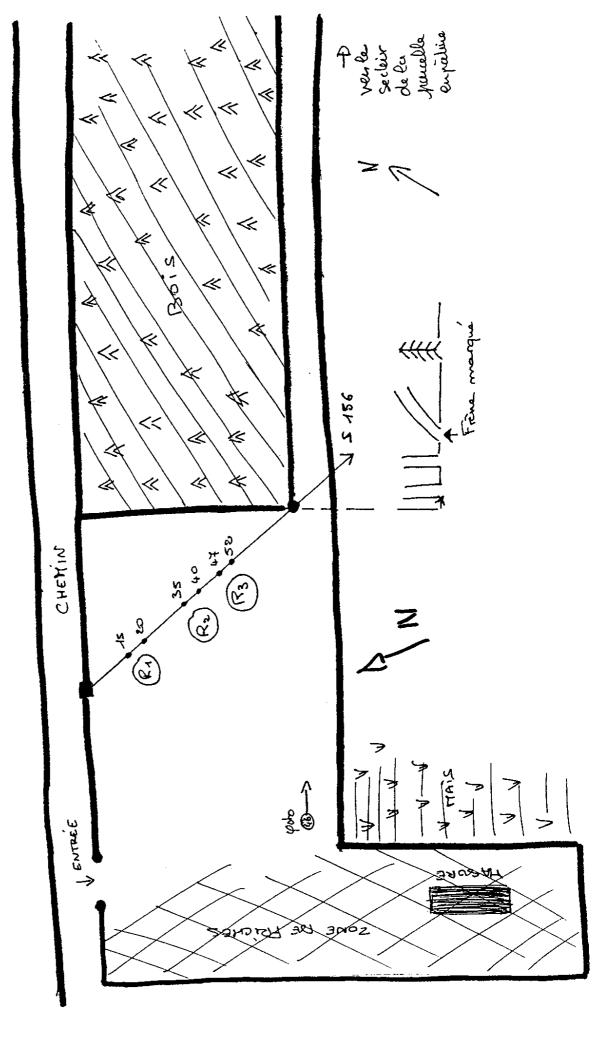
ESPECES	R1	R2	R3
Poa pratensis	1-1	+	
Lolium perenne	5-5	3-4	4-4
Trifolium repens	2-3	1-3	
Rumex obtusifolius	1-1	+	i
Taraxacum	1 - 1	1-1	1
Symphytum officinale	i		
Bellis perennis	i	i	
Hypochaeris radicata	+		
Phleum pratense	+	1-1	1 - 1
Capsella bursa- pastoris	i	+	+
Achillea millefolium		+2	•
Festuca sp	_	+	+
Agrostis tenuis		2-2	1 - 1
Trifolium pratense		+	
Calystegia sepium		+	
Dactylis glomerata		23	33
Geranium dissectum		i	
RECOUVREMENT %	95	95	90
		 	

15

10







<u>Commune</u>	MONTMEREI	
<u>Propriétaire</u>	HAVENEL Patrick	
<u>Parcelle</u>	ZM 62	
<u>Contrat</u>	5	
Date des relevés	30/06/97	

Présentation de la végétation

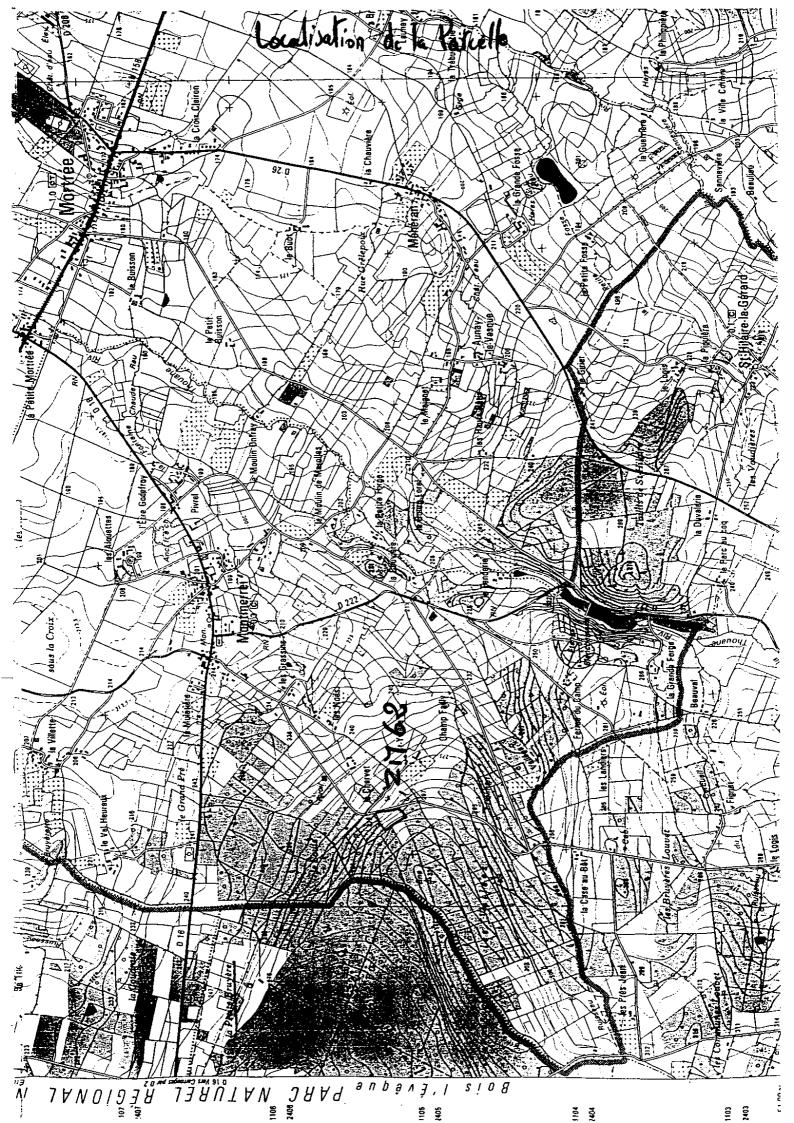
Il s'agit ici d'une parcelle très enclavée dans la forêt, où d'important travaux ont été effectués pour restaurer une végétation de prairie comme en témoigne, les débris de litière, les nombreuses repousses de ronces et rejets d'arbustes (aubépine, bouleau, ajonc, églantier). En plusieurs endroits la végétation est inexistante, le sol mis à nu est recouvert de débris végétaux.

Les espèces caractéristiques des sols remaniés sont également bien représentées (Polygonum aviculare, Spergula arvensis, Cirsium vulgare, Lampsana communis).

Les fougères aigles représentent une part importante du couvert végétal.

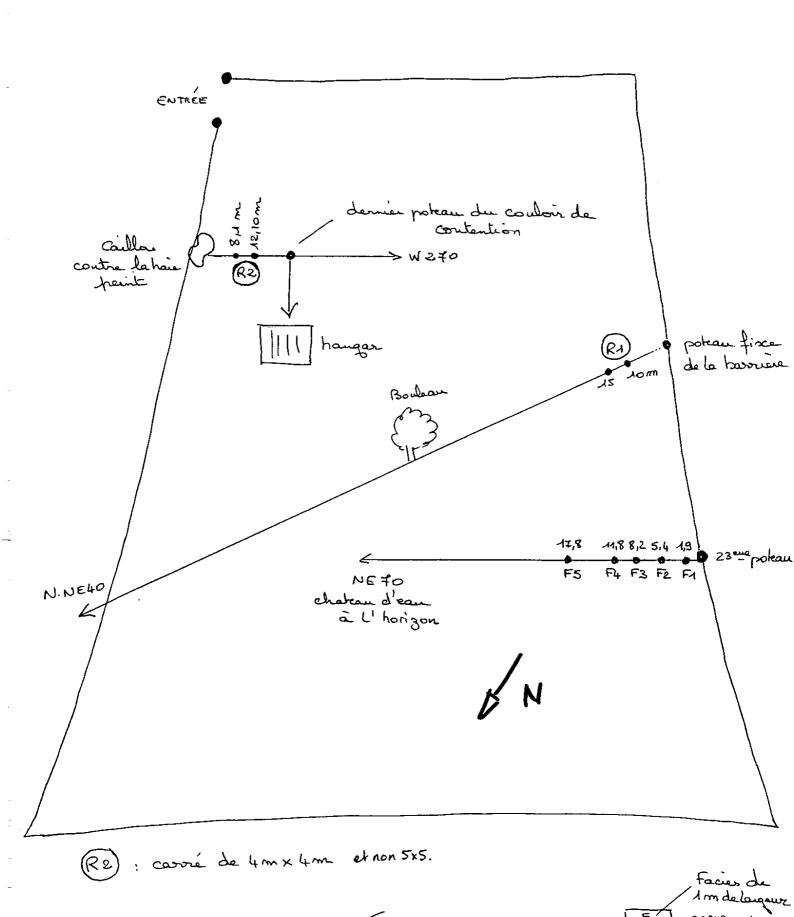
Les différents relevés effectués sur cette jeune végétation, à dynamique rapide, permettront peut être sur les cinq années d'observer l'installation d'une végétation plus homogène présentant un équilibre fonctionnel avec les sols.

En 1997, l'exploitant après les travaux de réhabilitation a effectué une pâture avec de jeunes génisses.



HONTHERE HAVENEL Patrick 2462 63 ei VI 64 LE FOSSE ROUGE 57 ALE CHERVI 66 Departement 58 SAINT - YVIERE 55 37 ۷I 36

PARCELLE ZM 62 - RELEVES HAVENEL Patrick

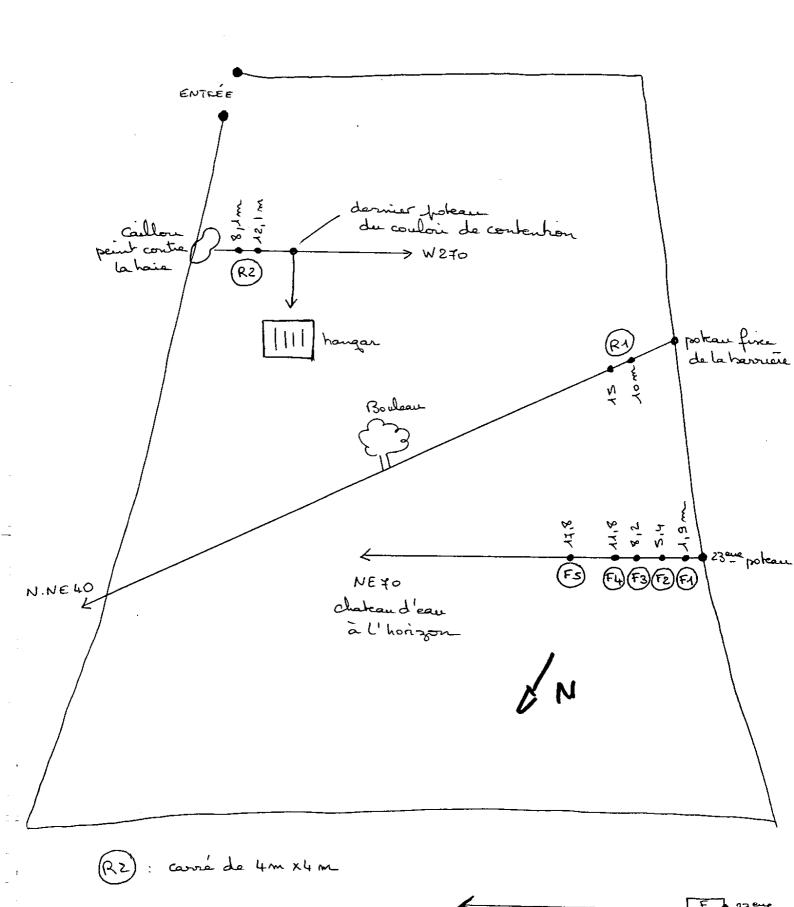


Parcelle ZM 62 - RELEVE R1

ESPECES	R1
Urtica dioica	2-2
Dactylis glomerata	2-2
Cirsium arvense	1-1
Cirsium vulgare	+
Plantago major	+
Pteridium aquilinum	1-1
Rumex obtusifolius	1-1
Poa annua	1-2
Rumex acetosa	1-1
Lolium perenne	1-2
Stellaria media	+
Myosotis sp	+
Vicia sativa	+
Spergula arvensis	+
Achillea millefolium	+
Galium aparine	+
Matricaria inodora	+
Agropyrum repens	2-3
Ulex europaeus	i
Holcus lanatus	1-1
Lapsana communis	i
Capsella bursa pastoris	i
Veronica chamaedrys	i
Poa trivialis	+
Veronica sp	i
Centaurea nigra	?
Ranunculus acris	+
Alopecurus geniculatus	+2
Composée sp	i

RECOUVREMENT	(%)	90
HAUTEUR	(cm)	22

PARCELLE ZMGZ HAVENEL Patrick



potean

Facin de 1 m de large

Parcelle ZM 62 - Facies F1 F2 F3 F4 F5 - RELEVE R2

ESPECES	F1	F2	F3	F4	F5	R2
Polygonum aviculare	1-2		+	+	+	1-2
Plantago major	1-2					1-2
Rubus fruticosus	+	3-3	1-2	2 - 2	1 - 2	
Poa annua	1-2					+2
Cerastium fontanum	+		i	i	i	
Lolium perenne	2-2	+				
Dactylis glomerata	1-2	+2	+2	+ 2	+ 2	+2
Matricaria inodora	+	+				2-2
Spergula arvensis	+	1-1	+	+	+	i
Capsella bursa -pastoris	+					1-1
Cirsium arvense		+			1 - 1	1-1
Pteridium aquilinum		+	1-1	1-1	1-1	
Rumex crispus		11	+	+	+	2-1
Polygonum persicaria		+				
Urtica dioica		+			1-3	
Stellaria media		+2	i			1-2
Rumex acetosa		+				+
Foa trivialis		+2	+	+	+	+3
Veronica sp		+				
Galium aparine		+		1	+	
Senecio vulgaris		i	i	+	+	
Alopecurus geniculatus		+				
Ulex europaeus		pl	i	+	+	
Vicia hirsuta		i?				
Plantago media		+	+	+	i	
Rosa canina		pl	i			
Galeopsis sp.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		i			
Solanum dulcamara			i	+	i	
Leucanthemum officinale			i	i	+	
Myosotis arvensis			j	i	i	
Crataegus monogyna				i	i	
Cirsium vulgare					i	
Dipsacus sativus						i
Agropyrum repens	+2	+2	+2	+2	+2	+2

RECOUVREMENT (%)	60	65	40	60	90	
HAUTEUR (cm)						

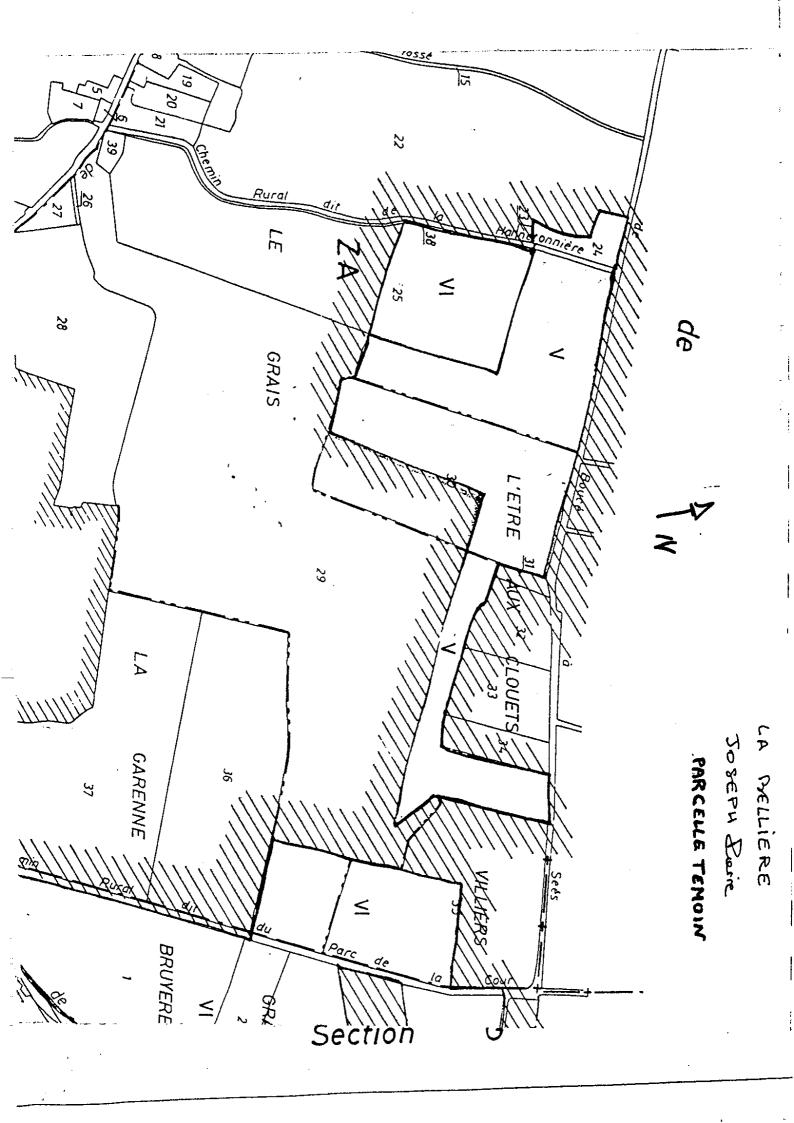
Commune-	LA BELLIERE		
<u>Propriétaire</u>			
<u>Parcelle</u>	PARCELLE TEMOIN	I LE GRAIS	
Contrat	Témoin		
Date des relevés	05/06/97		

Présentation générale

Cette parcelle a été suivie par erreur, proposée en contrat 5, elle n'a pas été contractualisée en fait par

l'exploitant.

Elle présente une végétation mixte de prairie et de sol remanié très diversifiée, comme en témoigne la longue liste d'espèces rencontrées.



ENTREE

CHERIN

& angle de la facelle (frenc)

PARCELLE TEMOIN LE GRAIS RELEVE R1 R2 R3

ESPECES	R1	R	2	R3
		а	ь	
Holcus lanatus	1-2	+	2-4	
Dactylis glomerata	+2		2-4	
Stellaria graminea	+	11	1	
Plantago lanceolata	+	-	+	1-2
Rumex obtusiflorus	+	1	-1	1-2
Ranunculus repens	1-2			+
Ranunculus acris	+			
Trifolium pratense	+			
Trifolium repens	1-2	<u> </u>		
Lolium perenne	3-4			
Bromus racemosus	1-2			
Poa trivialis	2-2	2	-4	2-2
Anthoxanthum odoratum	+	† — — <u> </u>		_
Agrostis tenuis	3 -4	-	+	2-2
Achillea millefolia	+	1	-2	1
Quercus (plantule)	i			
Poa annua	+	1	- 1	
Rumex acetosa	i			
Ulex europaeus	i			
Lotus corniculatus	+			+
Hypochaeris radicata	i			
Čerastium glomeratum	+	٠.	+	+
Cerastium fontanum	+	<u> </u>	+	+
Cirsium vulgare	i		+	+
Myosotis scorpoides	i			· ·
Trifolium dubium	i	 		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Crepis capillaris	i	ŀ	1	+
Capsella bursa pastoris			i	+
Silene vulgaris	+2	1	i	
Veronica arvensis		i :	+	+
Matricaria matricarioides	1-2		1	+
Sarothamnus scoparius	i			+
Sicymbium officinale	i			+
Rubus fructicosus	i			i
Hypericum perforatum	1			+
Agropyrum repens		1		2-4
Agrostis stolonifera				2-4
Taraxacum sp.				+
Geranium dissectum			·	i
Sherardia arvensis				+
Stellaria media				i
Lapsana communis				i

RECOUVREMENT %	95	80	90
HAUTEUR (cm)	15	10	15

CACALLESS.

PARCELLE TEMOIN LE GRAIS RELEVE R4

ESPECES	R4
Trifolium dubium	1-3
Plantago lanceolata	2-2
Matricaria matricarioides	1-1
Rumex obtusifolius	1-4
Sisymbrium officinale	+
Leucanthemum officinale	1-2
Poa pratensis	1-2
Capsella bursa pastoris	+
Cerastium fontanum	+
Poa annua	1 - 1
Poa trivialis	+
Trifolium pratense	+
Achillea millefolium	+
Geranium dissectum	1-1
Taraxacum sp	+
Myosotis arvensis	+
Viola communis	+
Veronica arvense	+ .
Agrostis tenuis	3-4
Agrostis stolonifera	1-2
Agropyrum repens	1-2
Vicia sativa	i
Cerastium fontanum	+
Hordeum secalinum	+-3

Recouvrement ((%) 80
Hauteur (cr	m) 8

IV.2. Vallée de la Sarthe

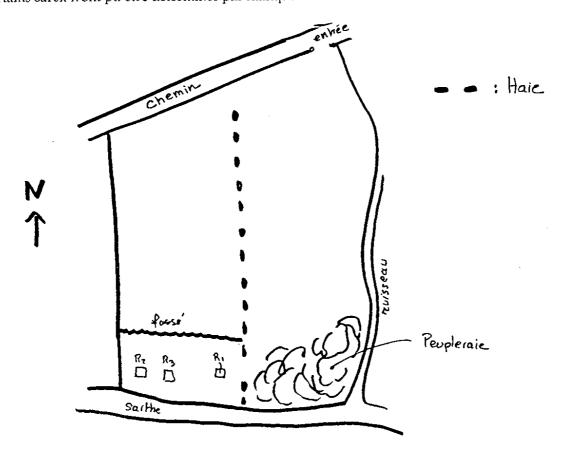
<u>Commune</u>	LE MESNIL BROU
<u>Propriétaire</u>	DELYE Daniel
<u>Parcelle</u>	ZB 39
<u>Contrat</u>	1
Date des relevés	01/07/97

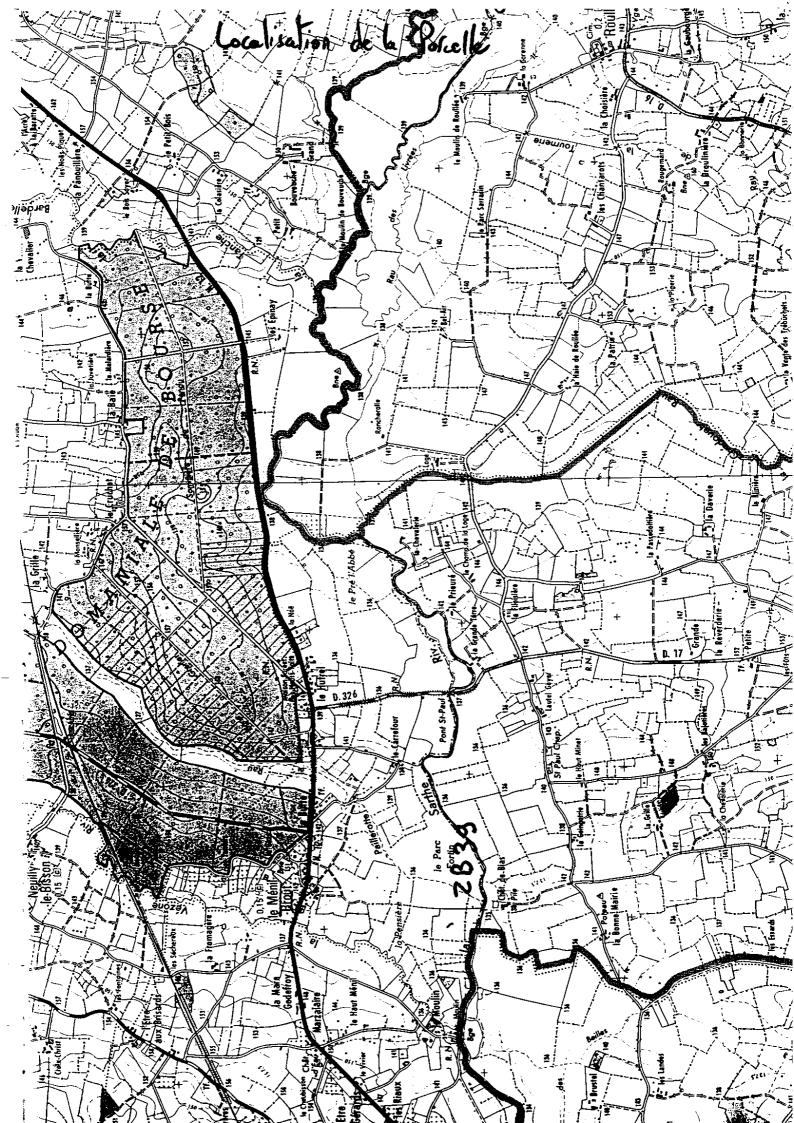
Présentation de la végétation

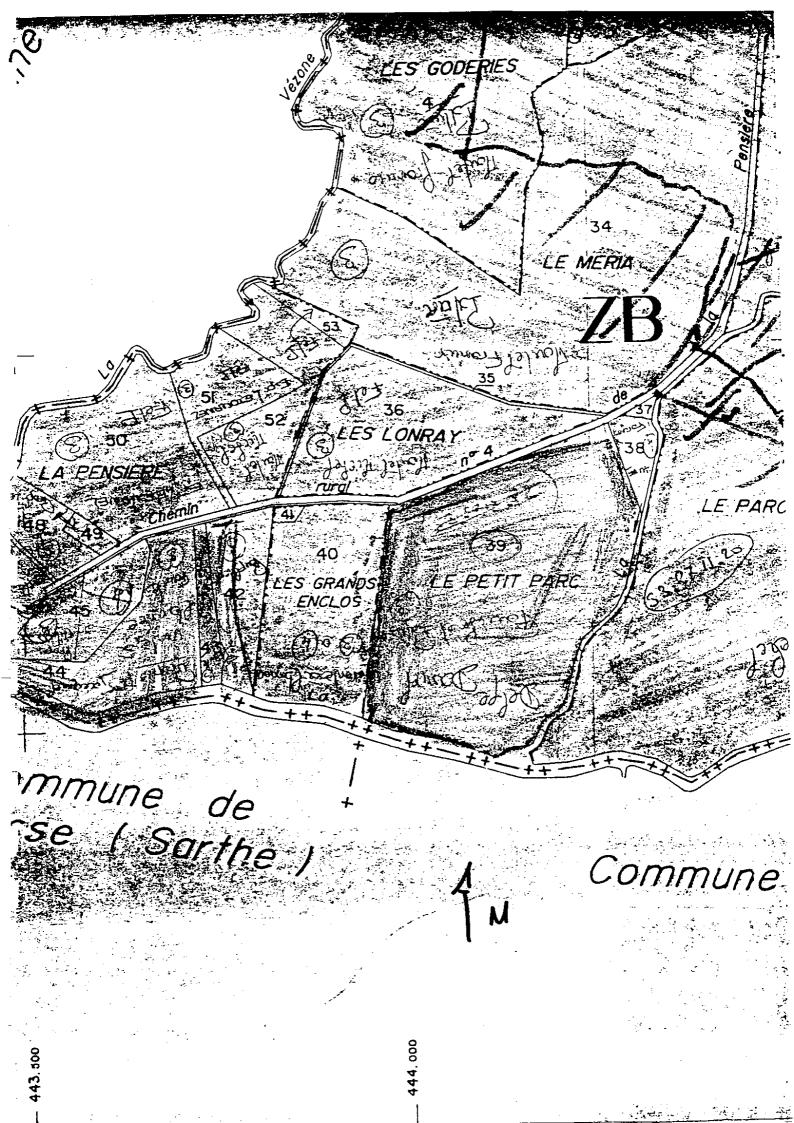
La végétation de cette prairie est banale, très riche en graminée diverses et trèfles. Le secteur humide situé en bas de parcelle qui récolte donc l'ensemble des écoulements adjacents est situés au sud en bordure de la Sarthe.

A l'est, c'est une peupleraie qui occupe ce niveau, à l'ouest, une végétation caractéristique à Oenanthe à feuilles de silaus (le séneçon aquatique n'a pas été rencontré). Le sol est, ici, gorgé d'eau et des ruissellements superficiels bien visibles.

Cependant, les espèces dominantes de la végétation des zones plus élevées de la prairie sont encore bien présentes comme le Ray-grass, l'Orge sauvage, le Vulpin des prés... Elles accompagnent de nombreuses espèces caractéristiques des bas marais, largement inondés durant l'année. Quelques espèces comme certains carex n'ont pu être déterminés par manque de fructifications.







PARCELLE 2B 39

PARCELLE ZB 39 - RELEVES R1 R2 R3

ESPECES	R1	R2	R3
Trifolium dubium	+	+	+
Arrhenaterum elatius	1-1	+	-
Lolium perenne	2-4	1 - 1	2-4
Polygonum amphibium	+	+	+
Agrostis stolonifera	1-1	1-4	2-4
Hordeum secalinum	+	+	+
Trifolium repens	1-3	1-3	1-3
Ranunculus repens	1-3	1-1	1-1
Taraxacum sp	+	+	+
Vicia cracca	1-3		+
Oenanthe fistulosa	+(7 pieds)	+	
Carex riparia	+2		?
Phleum pratense	1-2	1-2	2-2
Carex sp pl (état végétatif)	3-3		2-2
Phalaris arundinacea	+	+	
Lysimachia vulgaris	i		
Agrostis canina	2-4	2-4	2-4
Alopecurus pratensis	+	+	+
Holcus lanatus	+		i
Iris pseudacorus	i		
Bromus racemosus	+	+	
Carex vulpina		1-2	?
Oenanthe silaifolia		+ (9 pieds)	11 (20 pieds)
Agropyrum repens		1-1	
Anthoxanthum odoratum		i	
Carex hirta		1-1	
Festuca pratensis		+	1-1
Poa trivialis		2-2	1-1
Eleocharis palustris		+	
Carex disticha		2-1	11
Geranium dissectum			+
Trifolium pratense			+3
Cirsium arvense			i
Cynosorus cristatus			+
Potentilla reptans			i

RECOUVREMENT %	100	100	100
HAUTEUR (cm)	39	42	49

<u>Commune</u>	MIEÚXCE
<u>Propriétaire</u>	ROUSSEL Nicole
<u>Parcelle</u>	ZD 6/ZD 2
<u>Contrat</u>	6/4
Date des relevés	02/07/97

Présentation générale

Deux parcelles sont en fait ici analysée : au sud en bordure de la Sarthe, un secteur en contrat 6, au nord un secteur en contrat 4.

Partie en contrat 4 (ZD2):

La végétation de la prairie est globalement dominée par un cortège de graminées en particuliers : l'Houlque laineuse, l'Agrostis tenuis, la Crételle et plusieurs dicotylédones constamment présentes comme la Scorsonère, la Renoncule rampante, la Centaurée noire... Le relevé 1, donne une idée précise de ce cortège floristique à physionomie très homogène.

Par endroit, cette végétation héberge des stations d'une espèce remarquable, la grande pimprenelle (R2). Dans la partie sud/est, de ce secteur en contrat 4, la végétation devient plus hygrophile, dominée par l'Agrostide stolonifère et héberge alors des espèces rares comme la Gratiole officinale ou la Stellaire des marais (R3). Le relevé R3 constitue la limite ouest de cette dépression.

Fartie en contrat 6 (ZD6):

Il s'agit d'une végétation beaucoup moins homogène présentant des faciès bien marqués (Cf. Schéma cartographique de la végétation).

- faciès à Houlque laineuse comme dans le cas précédent
- faciès à Agrostis des chiens, relevé 5
- faciès à Centaurée noire, dans un secteur central un peu plus élevé (R4).

Nous avons pu repérer une station à Pigamon jaune (Thalictrum flavum) en bordure d'un fossé longitudinal, parallèle à l'axe de la parcelle. Le long d'un transect, localisé sur le schéma cartographique nous avons effectués un comptage à vu, des pieds de Silaum silaus, de droite et de gauche.

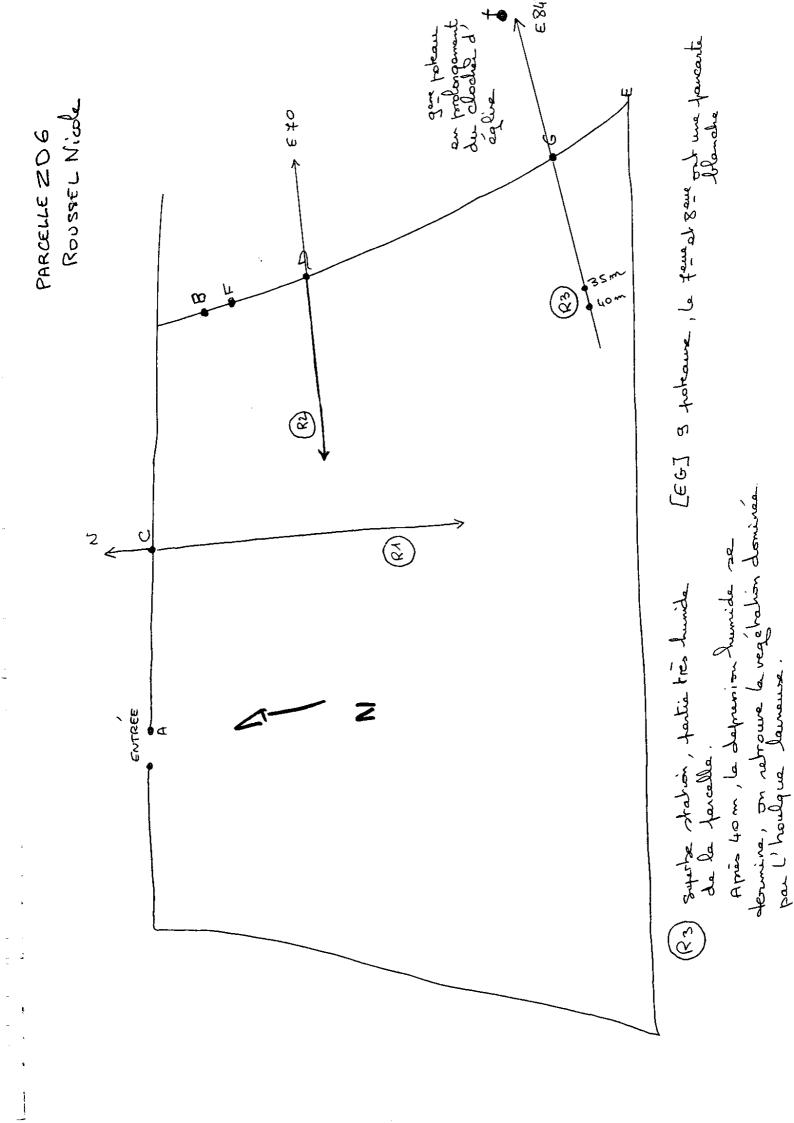
MIEUXCE ROUJJEL Nicole 20 06



PARCELLE ZD 6-RELEVE R1 R2

ESPECES	R1	R2
Cynosorus cristatus	1-2	1-3
Lolium perenne	1-1	1-1
Holcus lanatus	3-4	3-4
Scorzonera humilis	+2	+2
Trifolium pratense	1-3	1-3
Cerastium fontanum	+	+
Vicia cracca	+3	+3
Ranunculus repens	+	+
Geranium dissectum	+	
Festuca pratensis	+	+
Centaurea nigra	+3	1-3
Anthoxanthum odoratum	+	1-1
Trifolium dubium	+	
Agrostis canina	1-1	1-1
Lotus uliginosus	+	
Bromus mollis	+	+
Lathyrus pratensis	+3	+3
Galium palustre	i	
Ranunculus acris	1-1	+
Lolium multiflorum	+	
Agrostis capillaris	1-1	1-1
Sanguisorba officinalis		+3
Phleum pratense		+2
Stellaria graminea		+
Alopecurus pratensis		+3

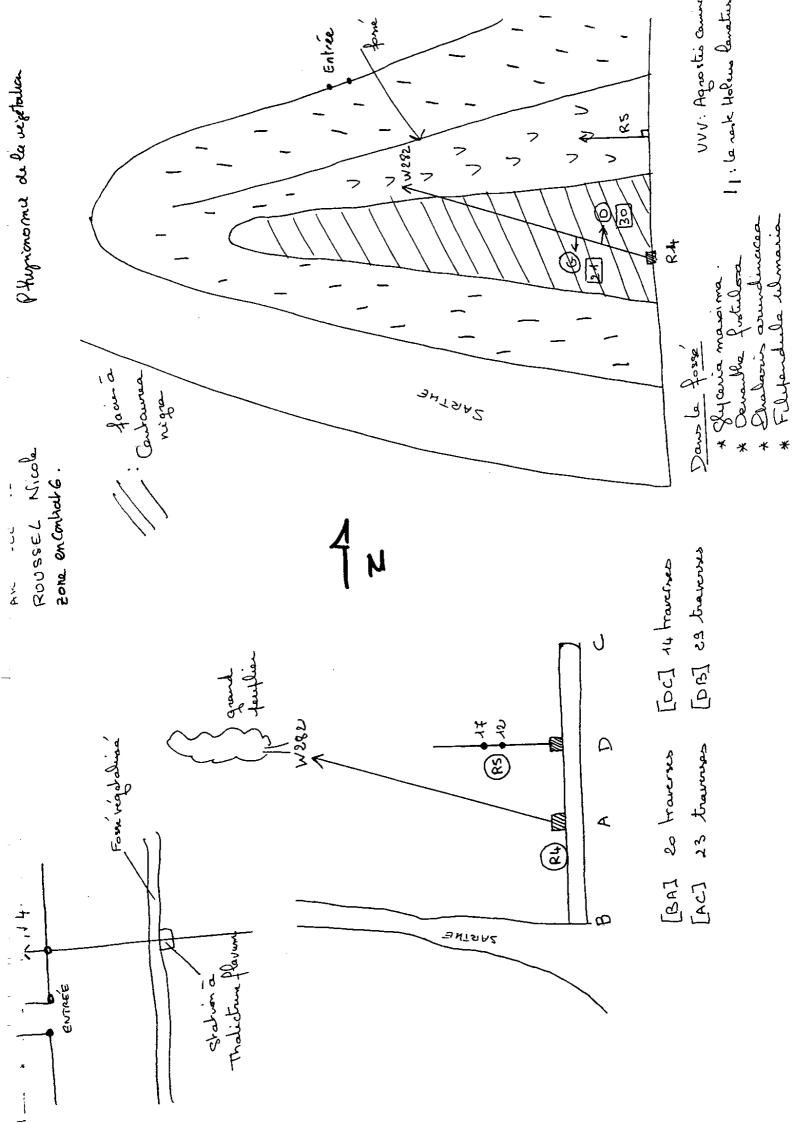
Recouvrement (%)		
Hauteur (cm)	45	50



PARCELLE ZD 6 -RELEVE R3

ESPECES	R3
Oenanthe fistulosa	1-1
Agrostis canina	+
Glyceria fluitans	1-3
Gratiola officinalis	1-3
Stellaria palustris	+
Poa trivialis	+
Senecio aquaticus	+
Galium palustre	+
Potentilla reptans	+
Ranunculus repens	1-1
Alopecurus geniculatus	1-4
Bromus commutatus	+
Oenanthe silaifolia	i
Lolium perenne	+
Mentha aquatica	+3
Trifolium repens	+
Festuca hybride	+
Agrostis stolonifera	4-4

RECOUVREMENT	(%)	100
HAUTEUR	(cm)	37



PARCELLE ZD 6 RELEVE R4 R5

ESPECES	R4	R5
Hordeum secalinum	2-2	3-4
Centaurea nigra	2-3	
Holcus lanatus	3-3	+
Carex sp (otrubae!)	+	
Ranunculus acris	1-1	+
Agrostis canina	1-1	3-2
Lolium perenne	1-1	+
Phleum pratense	+2	
Silaum silaus	+	
Oenanthe silaifolia	+	+
Rumex conglomeratus	+	
Carex sp (riparia!)	+	
Alopecurus pratensis	1-1	+
Trifolium pratense	+	
Agrostis stolonifera		1-1
Agropyrum campestre		1-2
Poa trivialis		+
Lychnis flos cuculi		+
Filipendula ulmaria		+
Senecio aquaticus		i
Hypochaeris radicata		i
Veronica beccabunga		i
Carex sp (plantule)		1-1
	T	

<u></u>		
Recouvrement (%)	100	98
Hauteur (cm)		47

Tontrat 4: Parcelles à groupement floristique à Scorsonère basse et sans courlis cendré (90.7 ha concernés à Héloup, Mieuxcé, St Léger sur Sarthe)

Aide de 900 F/ ha/an

Engagements spécifiques

Pâturage limité à un chargement pondéré de 0.5 à 1 UGB/ha de Mai à Octobre inclus en évitant tout piétinement excessif du sol. (sous réserve de l'acceptation de la modification par Bruxelles) Fauche de l'herbe possible après le 1er juillet

Fauche des refus obligatoire tous les ans, avec exportation obligatoire du produit de la fauche Pas d'apport d'engrais, ni de produits phytosanitaires

En période humide, interdiction d'apporter des fourrages aux animaux dans les parcelles concernées

© Contrat 5: Parcelles herbagères avec courlis cendré (non incluses précédemment) 1046 Ha concerné à Hauterive, Le Ménil Brout, Les Ventes de Bourse, St Léger sur Sarthe, Barville, St Julien sur Sarthe, Buré, Coulonges sur Sarthe.

Aide: 700 F/ha/an

Engagements spécifiques

Fauche autorisée après le 8 juillet

Pas de pâturage dirigé après le 1er Avril, pâturage extensif autorisé après le 1er Avril avec chargement pondéré inférieur à 1.2 UGB/Ha, de Mai à Octobre inclus, en évitant tout piétinement excessif du sol. (sous réserve de l'acceptation de la modification par Bruxelles)

Faire pâturer les regains obligatoirement

Pas d'apport d'engrais NPK, ni de produits phytosanitaires

Pas d'hivernage d'animaux

Contrat 6: Parcelles de zone floristique remarquable (non incluses précédemment) 144.3 Ha à St Céneri le Gérei, Héloup, Mieuxcé, St Léger sur Sarthe, Barville

Aide: 500 F/ Ha/an

Engagements spécifiques

Pâturage avec chargement pondéré < 1.2 UGB/ Ha, de Mai à Octobre inclus, en évitant tout piétinement excessif du sol. (sous réserve de l'acceptation de la modification par Bruxelles)

Fauche autorisée après le 1er Juillet

Fauche obligatoire des refus, au moins une fois l'an

Pas d'hivernage d'animaux

Pas d'apport d'engrais NPK, ni de produits phytosanitaires

En période humide, interdiction d'apporter des fourrages aux animaux dans les parcelles concernées

CONTRATS POUR LA PROTECTION DES EAUX

ENGAGEMENTS COMMUNS AUX CONTRATS PROTECTION DES EAUX

Maintien en prairie permanente ou remise en prairie permanente de parcelle labourée Entretien de la prairie par pâturage et/ou fauche

Dans le cas du pâturage, le chargement doit être inférieur à 1.4 UGB/Ha

Pas de fertilisation azotée, apports en P et K limités pour chaque élément à 50 unité/Ha/an

© Contrat 7: Protection et entretien des cours d'eau (Sarthe et affluents)

Aide: 650 F/Ha/an

Pas d'amendements ni produits phytosanitaires

En période humide, interdiction d'apporter des fourrages aux animaux dans les parcelles concernées

Débrousaillage sélectif des haies en bordure de ruisseau

Abreuvoirs en dérivés

© Contrat 8: Protection des eaux superficielles et des paysages - secteurs en pente près des cours d'eau

Aide: 650 F/Ha/an

Pas d'amendements ni produits phytosanitaires

Pas de plantation

Elimination des refus

Entretien des haies: élagage bisannuel minimum; pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les haies.

Contrat 9: Protection des nappes profondes et prises d'eau en rivière

Aide: 650 F/Ha/an

Pas de plantation, sauf dérogation

Produits phytosanitaires interdits

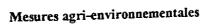
Elimination des refus

En période humide, interdiction d'apporter des fourrages aux animaux dans les parcelles concernées

Entretien des haies; pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les haies

Pour les parcelles en bordure de cours d'eau: pas d'abreuvement sur le cours d'eau (abreuvoirs en dérivé); entretien mécanique des rives (non chimique)







OPERATION LOCALE DE LA VALLEE DE LA SARTHE

ET **NATIONALES** AIDES DES EUROPEENNES POUR

- Préserver la richesse floristique faunistique des prairies humides.
- Favoriser l'entretien des prairies, et lutter contre la déprise agricole
- Agir en faveur de la protection des eaux

QUI PEUT EN BENEFICIER

Tout exploitant agricole à titre principal, secondaire ou cotisant de solidarité à la MSA, exploitant des parcelles situées dans les communes suivantes:

St Céneri le Gérei, Mieuxcé, Héloup, St Germain du Corbéis, Alençon, Cerisé, Valframbert, Semallé. Hauterive, Le Ménil Broût, Les Ventes de Bourse, St Léger sur Sarthe, Le Mêle sur Sarthe, Barville, St Julien sur Sarthe, Coulonges sur Sarthe, Laleu, Bures, Ste Scolasse sur Sarthe, Le Plantis, St Agnan sur Sarthe, Buré, La Mesnière, Bazoches sur Hoëne, Champeaux sur Sarthe, St Aubin de Courteraie, Soligny La Trappe, St Martin des Pézerits, Saint Aquilin de Corbion, Moulins la Marche, Mahéru.

Le PRINCIPE

- L'exploitant s'engage sur un contrat d'entretien d'une durée de cinq ans.
- ☞ Il reçoit en contrepartie, une subvention versée annuellement. Cette subvention varie de 500 F à 1 600 F /Ha en fonction des contrats.

DEUX GRANDS TYPES DE CONTRAT

- Préserver la richesse faunistique et floristique (Six contrats)
- Protéger la qualité des eaux superficielles et des nappes profondes (trois contrats)

LES CONTRATS POUR LA PRESERVATION DE LA RICHESSE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

ENGAGEMENTS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES CONTRATS

Maintien et entretien des prairies permanentes

Utilisation des prairies en fauche ou en pâture/ fauche

Pas d'amendements calcaires ni organiques

Pas de drainage, pas d'intervention sur fossés et cours d'eau

Pas de plantation - pas d'ensemencement

Conservation des mares et des dépressions humides

Pas d'abreuvoirs directement sur le cours d'eau - zones d'alimentation hors de la zone fragile

Tontrat 1: Parcelles à groupement floristique à Oenanthe à feuilles de silaus et sénéçon aquatique, et avec courlis cendré (39.4 Ha concernés sur Le Ménil Brout. St Leger sur Sarthe et St Julien sur Sarthe) Aide: 1 600 F/ Ha/an

Engagements spécifiques

Pas de fauche avant le 8 Juillet, mais fauche obligatoire une fois l'an avec exportation de l'herbe Pacage interdit

Pas d'apports d'engrais NPK, ni de produits phytosanitaires

© Contrat 2: Parcelles à groupement floristique à Oenanthe à feuilles de silaus et sénéçon aquatique, ou bien zones à orchidées, et sans courlis cendré (147 Ha concernés sur Héloup, Mieuxcé, Valframbert, Bures, St Aubin de Courterai, St Agnan sur Sarthe et Mahéru) Aide: 1 300 F/Ha/an

Engagements spécifiques

Pas de fauche avant le 1er Juillet, mais fauche obligatoire une fois l'an avec exportation de 1'herbe

Pacage interdit

Pas d'apports d'engrais NPK, ni de produits phytosanitaires

Contrat 3: Parcelles à groupement floristique à Scorsonère basse et à Courlis cendré (11.3 Ha concernés à Hauterive, Le Ménil Brout, St Julien sur Sarthe)

Aide: 1 100 F/Ha/an

Engagements spécifiques

Pâturage limité à un chargement pondéré de 0.5 à 1 UGB/ha de Mai à Octobre inclus en évitant tout piétinement excessif du sol. (sous réserve de l'acceptation de la modification par Bruxelles)

Fauche de l'herbe possible, seulement après le 8 Juillet

Fauche des refus obligatoire tous les ans, avec exportation obligatoire du produit de la fauche

Pas d'apport d'engrais, ni de produits phytosanitaires

En période humide, interdiction d'apporter des fourrages aux animaux dans les parcelles concemées

TABLEAU DE SYNTHESE DES SUIVIS BOTANIQUES DE 1997 DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

LISIERE D'ECOUVES

Parcelle	Contrat	Date du suivi	Intérêt patrimonial Espèces °	Intérêt patrimonial Habitat °°	Végétation	Pratique
D8/D9 Le Cercueil	S	18 Juin 1997	Viola palustris Carex echinata Pedicularis sylvatica	Micro tourbière à Sphaignes	Prairie humide à Joncus acutiflorus et Senecio aquaticus. Prairie remaniée à Plantago lanceolata et Centaurea nigra. Prairie tourbeuse à Scorzonera humilis et Carum verticillatum.	Gyrobroyage des ronciers, fauche et légère pâture en fin de saison.
B1.45 La lande de Goult	5			Aucun	Ptéridaie. Prairie banale à Dactyle. Zone piétinée. Prairie méschvormbile à Joneus effisus et Aonotis Pâniraee extensif (Salers).	Pâturage (Salers). Pântrace extensif (Salers).
Bli0 La lande de Goult	c	17 Jun 1997			riante mesoniguepinte a concha eguada et agrasia évoluant en bas de parcelle vers une prairie paratourbeuse à Carum verticillatum.	raturage carcusu (Janus).
ZM04 St Hilaire la Gérard	-	5 Juin 1997	Menyanthes trifoliata Carex echinata		Molinate sur tourbe. Saulate. Vasque tourbeuse (apparenté au tremblants). Prairie tourbeuse à Carum verteillatum et Scorzonera humilis.	Pāturage en im de saison, les animaux exploitent peu cette zone (sauf l'hiver).
ZB13 Tanville	2	19 Juin 1997	Carex rostrata Scirpus sylvaticus	norbiaies diversifiés	Végétation hétérogène d'hélophytes: Jonçaie, cariçaie, scirpaie, phragmitaie.	Fauche en Août.
F75 La Bellière	2	18 Juin 1997	Aucun	Aucun (ancienne lande)	Ptéridaie. Fourté à <i>Ulex Europaeus.</i> Molinaie. Jonçaie à <i>Joncus effusus.</i> Prairie à fétuque ovine sur anciennes landes.	Pâturé par des ovins. Broyage de quelques secteurs.
ZA29/30 La Bellière	5	19 Juin 1997	Aucun	Aucun	Groupements rudéraux. Prairie récemment ensemencée.	Fauche vers la mi Juin. Secteur Est pâturé (Pas de relevés possibles).
ZM62 Мопtтетеі	\$	30 Juin 1997	Aucun	Aucun	Prairie remaniée (remise en état). Prairie piétinée. Ptéridaie.	Broyage des ronciers. Pâturage des secteurs en herbe par un troupeau de Génisses.
ZA24 La Bellière	Témoin	5 Juin 1997	Aucun	Aucun	Prairie remaniée évoluant vers une prairie mésophile plus caractéristique.	En jachère après réhabilitation.

Légende:

o Intérêt patrimonial des Espèces :
* : Espèce protégée au niveau Régional.
** : Espèce protégée au niveau National.
Les autres espèces sont zonées en Basse Normandie, menacée par le disparition de leur biotope.

 $^{\rm oo}$ Intérêt patrimonial des Habitats : Sont cités les Habitats directement apparentés à ceux de la liste de l'Annexe 1 de la Directive 43/92 Sont cités les Habitats directement apparentés à ceux de la liste de l'Annexe 1 de la Directive 43/92

TABLEAU DE SYNTHESE DES SUIVIS BOTANIQUES DE 1997 DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

VALLEE DE LA SARTHE

Pratique		Fauche				Fauche			Fauche			
Végétation		Frairie de fauche à Oenanthe silaifolia et Senecio aquaticus.	Prairie mésophile à Hordeum secalinum et Alopecurus pratensis.	Dépression à Eleocharis palustris et Alopecurus	geniculatus.	Oroupement a Silaum silaus. Prairie à Hordeum secalinum et Alopecurus	pratensis. Prairie de fauche à Oenanthe silaifolia et Sonocio	aquaticus.		Groupement à Oenanthe silaifolia et Senecio	dynancus. Groupement de prairie à Sananisonha officialis	France Consensor on Officialis.
Intérêt patrimonial Habitat °°		1							rraine maigre de fauche à Sanguisorba officinalis.			
Intérêt patrimonial Espèces °	Oenanthe silaifolia	Oenanthe fistulosa	cares vaipind		Thalictrum flavum	Oenanthe silaifolia Carex vulnina	Silaum silaus	Gratiola officiantie **	Sanguisorba officinalis *	Senecio aquaticus	Oenanthe silaifolia	Venanine jistulosa
Date du suivi	1 Juillet 1997				2 Juillet 1997			2 Juillet 1997				
Contrat	1				9			4				
Parcelle	ZB39				ZD06 Mieuxcé			ZD02 Mieuxcé				

Légende :

Intérêt patrimonial des Espèces :
 * : Espèce protégée au niveau Régional.
 ** : Espèce protégée au niveau National.
 Les autres espèces sont zonées en Basse Normandie, menacée par le disparition de leur biotope.

oo Intérêt patrimonial des Habitats ; Sont cités les Habitats directement apparentés à ceux de la liste de l'Annexe 1 de la Directive 43.92

ANNEXES



Mesures agri-environnementales

ADASEA

OPERATION LOCALE

de la Périphérie Nord et Ouest de la Forêt d'ECOUVES

OBJECTIFS GENERAUX

L'ensemble de la périphérie d'Ecouves se caractérise par la présence de prairies humides, de landes humides et de tourbières, ainsi que de cours d'eau de qualité piscicole. La préservation de ces milieux doit être assurée par un entretien, sans lequel ces zones évolueraient vers un stade boisé naturel ou artificiel.

Les objectifs sont de deux ordres:

- réserver la richesse écologique des milieux humides, par une reconquête des tourbières et des landes en voie de reboisement, par un entretien des tourbières, landes et prairies humides à haute valeur écologique, par une protection des cours d'eau.
- F Limiter la déprise agricole dans les zones enclavées, en lisière de forêt par une remise en état des parcelles de lisière en friche et par un entretien des paysages en lisière de forêt.

LES BENEFICIAIRES

Tout exploitant agricole à titre principal, secondaire ou cotisant de solidarité à la MSA, exploitant des parcelles situées dans les zones soumises à contrat sur le territoire des communes retenues.

Les agriculteurs retraités peuvent également souscrire un contrat.

Le cumul de ces indemnités est possible avec la prime à l'herbe mais n'est pas autorisé avec l'aide à la conversion des terres arables en pâturages extensifs, l'aide au retrait à long terme (protection des eaux et faune et flore) ainsi qu'à la réduction d'intrants.

14 communes ont été retenues:

Canton de Mortrée:

Francheville, La Bellière, Montmerrei,

Canton de Sées:

St Hilaire-la-Gérard, La Ferrière-Béchet, Tanville, Le Bouillon, La

Chapelle-Près-Sées,

Canton de Carrouges: La Lande-de-Goult, le Cercueil, Rouperroux, St Didier-sous-Ecouves,

Fontenai-les-Louvets et Livaie

2 400 Hectares sont concernés.

PRINCIPE

L'exploitant s'engage sur un contrat d'entretien d'une durée de cinq ans.

Il reçoit en contrepartie de la mise en oeuvre des contraintes d'entretien, une subvention versée annuellement pendant les 5 ans du contrat. Cette subvention s'étale de 450 à 1 590 F /Ha en fonction des contrats.

LES ENGAGEMENTS DE L'EXPLOITANT

L'exploitant s'engage pour cinq ans

- à respecter les contraintes imposées par le contrat sur la ou les parcelles concernées.
- r à ne pas diminuer pendant la durée du contrat la surface contractualisée.

Dans le cas où l'exploitant cèderait la totalité des parcelles engagées dans un contrat, il devra déposer sa demande de transmission au plus tard à l'occasion de la première déclaration annuelle de situation suivant la succession ou la reprise des terres. Le repreneur devra continuer le contrat.

La date de début d'engagement correspond à la date à partir de laquelle le contractant met en œuvre les pratiques agricoles définies par le cahier des charges auquel il adhère. Cette date de début d'engagement ne peut être antérieure à la date de dépôt.

DEUX GRANDS TYPES DE CONTRAT

Six contrats différents seront souscrits sur la zone.

Quatre d'entre eux concernent la protection des milieux humides

restauration des tourbières entretien des tourbières, landes humides, et prairies tourbeuses entretien des prairies humides non tourbeuses entretien des bordures de cours d'eau

Les deux autres ont pour objectif de lutter contre la déprise et l'entretien des paysages restauration des parcelles de lisière en friche entretien des paysages en lisière de forêt

RENSEIGNEMENTS - DEPOT D'un DOSSIER

Pour tout renseignement, s'adresser à

- → Chambre d'Agriculture
- → ADASEA Isabelle ROSSIGNOL, 52, boulevard du 1er chasseurs 61000 ALENCON

Le dépôt du dossier se fait à l'ADASEA.

PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

CONTRAINTES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES CONTRATS

Utilisation des prairies en pâture/ fauche

Pas de produits phytosanitaires

Pas d'apports d'amendements calcaires ni organiques

(Sample coulte V 5 au 6)

Interdiction de travaux de nivellement, d'assainissement et de drainage

Pas de plantation - semences

Conservation des mares et des dépressions humides

Zones d'alimentation hors de la zone fragile

CONTRAINTES SUPPLEMENTAIRES SPECIFIQUES A CHAQUE CONTRAT

PANTECTION ZONE HURIDES

Contrat 1 Restauration des tourbières

Extraction de tourbe interdite Débroussaillage sélectif Exportation des déchets Pas d'abreuvoir

Aide: 1.590 F/Ha/an

Contrat 2: Entretien des tourbières, landes humides et prairies tourbeuses

Respecter les contraintes générales

Extraction de tourbe interdite

Pâturage 0.5 - 0.8 UGB / Ha

Période de pâturage: Mai à Octobre

En bordure de la zone fragile, conduite du pâturage par clôtures mobiles

Pose de clôture autour de la zone fragile en période sèche

Fauche des refus 1 fois/an

Pas d'engrais NPK

Pas d'abreuvoir

Aide: 700 F/Ha/an

Contrat (Entretien des prairies humides non tourbeuses

Respecter les contraintes générales Pâturage: 0.7 - 1 UGB/ Ha Fauche autorisée après le 15 Juillet Pas d'engrais NPK Pas d'abreuvoir

Aide: 450F/Ha/an

PROTECTION DES MILIEUX HUTLIDES (suite)

Contrat 4: Entretien des bordures de cours d'eau

Respecter les contraintes générales
Pose de clôture (0.70m de chaque rive)
Débroussaillage sélectif des ripisylves
Abreuvoirs en dérivé
Pas d'engrais azoté; les apports en P et K sont limités pour chaque élément à 40 unités par Ha et par an.

Aide: 580F/Ha/an

LUTTE CONTRE LA DEPRISE - ENTRETIEN DES PAYSAGES

Contrat 5: Restauration des parcelles de lisière en friche

Déboisement - débroussaillage
Elagage des haies
Pas d'emploi de produits phytosanitaires
Maintenir les points d'eau et fossés
La préparation de la remise en herbage se fera
sans labour

dans le cas d'apports en NPK, ils seront limités pour chaque élément à 50 unités/Ha/an, que l'origine soit minérale ou organique Si des animaux peuvent y être mis, le chargement sera compris entre 0.5 et 1.4 UGB/Ha.

Aide: 1 100 F/ Ha/an

Contrat 6: Entretien des paysages en lisière de forêt

Parcelle à maintenir en prairie naturelle Interdiction de labourer

Pratiquer le pâturage; le chargement doit être compris entre 0.5 et 1.4 UGB/ Ha.

Fauche annuelle - élimination des refus et rejets annuels

Les apports en NPK sont limités pour chaque élément à 50 unité/Ha/an, que l'origine soit minérale ou organique

Pas d'emploi de produits phytosanitaires

Entretien des points d'eau et fossés Entretien des haies (1 fois tous les deux ans au minimum)

Aide: 500 F/Ha/an

